



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG. 66/8
7 mai 1993

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe du Comité scientifique
et technique et du Comité socio-économique

Athènes, 3-7 mai 1993

RAPPORT

**DE LA REUNION CONJOINTE DU COMITE SCIENTIFIQUE ET
TECHNIQUE ET DU COMITE SOCIO-ECONOMIQUE**

TABLE DES MATIERES

Corps du rapport

pages 1-22

ANNEXE I Liste des participants

ANNEXE II Ordre du jour

ANNEXE III Liste des documents

ANNEXE IV Recommandations et budget-programme approuvés pour 1994-1995

Introduction

1. La Septième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Le Caire, 8-11 octobre 1991) avait décidé de convoquer aux mêmes dates le Comité scientifique et technique et le Comité socio-économique afin qu'ils examinent, séparément et ensemble, l'état d'avancement du Plan d'action et qu'ils proposent des recommandations à soumettre à l'examen des Parties contractantes, à leur Huitième réunion ordinaire (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993). Vu que la réunion de cette année devait examiner le programme et budget pour le prochain exercice biennal 1994-1995, les deux comités se sont réunis ensemble en séance plénière pour examiner les questions d'intérêt commun et séparément pour examiner les divers éléments du programme qui les concernent, puis de nouveau ensemble afin d'approuver le rapport de la réunion.

2. La réunion s'est tenue au siège de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (Plénière et Comité socio-économique) et à l'hôtel Ilissia (Comité scientifique et technique).

Participants

3. Les Parties contractantes suivantes à la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs étaient représentées à la réunion: Albanie, Algérie, Chypre, Communauté économique européenne, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Tunisie et Turquie.

4. La Croatie a participé en qualité d'observateur.

5. Les organisations et institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Unesco, Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Greenpeace International, Organisation juridique internationale pour l'environnement et le développement, Association hellénique pour la protection de l'environnement marin (HELMPEPA), Association méditerranéenne pour sauver les tortues de mer (MEDASSET), la Facoltà dell'Arte e della Scienza, International Centre for Coastal and Ocean Policy Studies (ICCOPS), Amigos del Mediterraneo et Euro Chlor.

6. Le Centre régional méditerranéen PNUE/OMI pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales pour le programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) et le Centre pour "les 100 sites historiques méditerranéens" étaient également représentés.

7. La liste des participants figure à l'Annexe I au présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

8. M. S. Busuttil, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a souhaité la bienvenue aux participants au nom de Mme Elizabeth Dowdeswell, Directeur exécutif du PNUE. Il a souligné que les répercussions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) s'étaient clairement fait sentir dans la région méditerranéenne, où la mise en oeuvre d'un processus de développement durable avait fait l'objet d'un examen approfondi. Lors de sa réunion tenue au Caire les 1er et 2 mars 1993, le Bureau avait décidé que le Plan d'action pour la Méditerranée devrait axer ses activités sur le développement durable et les renforcer, surtout par le truchement du Programme d'aménagement côtier (PAC) et du mécanisme de suivi du programme CE prévu dans le cadre de la Charte de Nicosie. Le PAM a joué un rôle important au sein du mécanisme de coordination créé par la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération euro-méditerranéenne en

matière d'environnement dans le bassin méditerranéen, conjointement avec la Communauté européenne, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et le Programme des Nations Unies pour le développement. La mise en oeuvre intégrale de la Charte de Nicosie constituait une approche pratique vers la réalisation des objectifs d'Action 21 et, de ce fait, d'un développement durable. A cet égard, le document "Recommandations et budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995" (UNEP(OCA)/MED WG.66/4) contient une recommandation invitant le Secrétariat à préparer un projet d'"Action 21 pour la Méditerranée" qui sera examiné par une réunion d'experts en 1994. Il recommande également de créer une nouvelle ligne budgétaire pour le développement durable dans le cadre du programme du PAM et de créer un nouveau poste d'expert, de la catégorie des administrateurs, expert qui serait chargé des projets concernant le développement durable, PAC compris.

9. M. Busuttill a indiqué que les projets intéressant la baie de Kastela, la baie d'Izmir et la côte syrienne étaient en voie d'achèvement et que le projet concernant Rhodes serait terminé à la fin de 1994. Les travaux devaient se poursuivre sur les cinq projets en cours en Albanie, en Algérie, en Egypte, au Maroc et en Tunisie, tandis que trois nouvelles demandes de projets PAC avaient été présentées par Israël, Malte et le Liban. En outre, un nouveau projet intéressant la lagune de Venise, en Italie, était à l'étude.

10. Malgré des contraintes financières, le MED POL progressait de manière satisfaisante et avait connu d'importants développements nouveaux en matière de traitement, d'analyse et de présentation des résultats. A la demande du Bureau, une évaluation approfondie du programme MED POL depuis son lancement en 1975 avait été entreprise et devrait être achevée pour septembre 1993.

11. Une première réunion d'experts sur la préparation d'un protocole sur la prévention de la pollution résultant des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination s'était tenue à Cervia (Italie); un projet de protocole révisé sera soumis à une deuxième réunion qui se tiendra en 1994.

12. En ce qui concerne le Protocole offshore, un nouveau projet de texte a été préparé à la demande du Bureau et il sera envoyé sous peu à toutes les Parties contractantes pour observations. On espérait qu'une conférence de plénipotentiaires pourrait se tenir à la fin de 1993 et adopter le texte final. Des consultations étaient menées avec les autorités italiennes dans le but d'accueillir cette conférence.

13. Le Coordonnateur a passé en revue certaines des décisions importantes prises par les 12 pays de l'Atlantique Nord-Est et la Communauté européenne en matière de protection du milieu marin qui avaient des implications importantes pour la région méditerranéenne.

14. Passant aux questions administratives, il a appelé l'attention sur la proposition visant à reclasser un certain nombre des postes des services généraux en raison des nouvelles responsabilités attribuées au Secrétariat par les Parties contractantes, et des tâches que suppose le recentrage sur le développement durable.

15. En ce qui concerne les questions financières, le Coordonnateur a eu le regret d'informer les participants que le montant des contributions non réglées s'élevait à 6 181 131 dollars E.-U. Le non-versement des contributions promises avait de graves répercussions sur le travail de l'Unité de coordination: les contrats du personnel, qui accomplit une lourde tâche, n'ont pu être reconduits au delà du 30 juin 1993. Cette situation était inacceptable et le Coordonnateur avait l'intention de la porter à l'attention du Directeur exécutif du PNUE.

16. Conformément à une décision prise par le Bureau, un rapport sur l'effet de l'inflation dans la région méditerranéenne sera établi par un consultant extérieur et distribué en temps utile. L'augmentation proposée du budget était raisonnable et ne tenait pas entièrement compte de l'accroissement des activités ni du taux d'inflation.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

17. Le Secrétariat a signalé que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquerait mutatis mutandis à la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique, en tant qu'organe subsidiaire des Conférences des Parties contractantes.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

18. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et après des consultations officieuses, la réunion a élu à l'unanimité les membres du Bureau suivants:

Président :
M. Hratch Kouyoumjian (Liban)

Vice-présidents : M. Mohamed Fawzi (Egypte)
M. Jean-Marie Massin (France)

Rapporteur : M. Andreas Demetropoulos (Chypre)

19. Conformément à l'usage, le Bureau a désigné l'un de ses vice-présidents, M. J. Massin (France) aux fonctions de président du Comité scientifique et technique et l'autre vice-président, M. M. Fawzi (Egypte), aux fonctions de président du Comité socio-économique.

20. A sa première séance, le Comité scientifique et technique a élu M. Abdul Fattah Boargob (Jamahiriya arabe libyenne) vice-président et M. Phillip Grech (Malte) rapporteur.

21. A sa première séance, le Comité socio-économique a élu M. G. Fierro (Italie) vice-président et M. D. Tsotsos (Grèce) rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

22. La réunion a examiné l'ordre du jour provisoire (document UNEP(OCA)/MED WG.66/1) et l'emploi du temps annexé à l'ordre du jour provisoire annoté (document UNEP(OCA)/MED WG.66/2). La liste des documents figure à l'Annexe II au présent rapport.

23. Après en avoir débattu, la réunion a approuvé, avec certains changements mineurs, l'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux proposés par le Secrétariat.

Point 5 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1992-1993 et recommandations et budget-programme pour 1994-1995

Point 5.1. de l'ordre du jour - Application de la Convention de Barcelone

24. Le Coordonnateur a présenté le rapport d'activité relatif à la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1992-1993, qui figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.66/3.

25. Le représentant de la France a reproché à ce rapport de laisser beaucoup de choses non dites: par exemple il n'y était pas tenu compte du voeu exprimé par les Parties contractantes à la réunion du Caire (1991) que soit clairement exposé le bilan de gestion de l'Unité de coordination pour la période considérée; le rapport omettait d'indiquer quelles mesures avaient été prises pour appeler l'attention des gouvernements sur les conséquences du versement incomplet de leurs contributions et de

l'insuffisance des ressources financières au moment où le milieu méditerranéen se dégradait; il ne distinguait pas suffisamment les activités du Plan d'action pour la Méditerranée stricto sensu d'autres activités organisées en marge de celui-ci; il omettait de récapituler en détail la ratification des instruments internationaux (autres que la Convention de Barcelone ou les protocoles y relatifs) intéressant la région méditerranéenne; enfin, il omettait d'établir une distinction entre les activités relevant au sens strict du mandat de l'Unité de coordination et celles dont ce n'était pas le cas. Le représentant de la France a en outre fait observer que les recommandations du Bureau ayant des incidences financières devaient être approuvées par les Parties contractantes.

26. Le représentant de la Communauté européenne a dit que la contribution communautaire (contributions ordinaire et volontaire) avait été fixée à 670 047 dollars E.U. Toute augmentation éventuelle de la contribution ordinaire de la CEE serait compensée par une réduction corrélative de sa contribution volontaire; sous réserve des procédures internes, à savoir, que l'autorité chargée du budget (Conseil et Parlement européen) accepte le budget total inscrit sur la ligne budgétaire correspondante.

27. D'autres délégations ont aussi appelé l'attention sur des corrections qu'il conviendrait d'apporter au texte du rapport d'activité. Le Secrétariat a pris note de ces observations.

28. Répondant à des questions posées par plusieurs délégations quant à la possibilité de libeller les comptes relatifs aux activités du PAM dans une unité de compte particulière, à savoir l'ECU, le Coordonnateur a expliqué que les comptes du PNUE et ceux du Fonds d'affectation spéciale étaient tenus en dollars, et que le règlement financier applicable à l'Unité de coordination était celui du système des Nations Unies. Il a en outre fait observer que si, par exemple, on utilisait l'ECU, il ne serait pas non plus facile de déterminer les taux de change lors des conversions en dollars ou en d'autres monnaies. Après que plusieurs délégations aient exprimé leur avis, y compris en faisant des observations favorables, sur le rapport d'activité, le Coordonnateur a fait valoir que ce rapport avait pour objet de rendre compte, de façon équilibrée, des activités menées au cours de la période considérée, et qu'il suivait exactement le plan des rapports antérieurs. Il a répondu en détail aux observations faites par le représentant de la France, faisant valoir que, *de facto*, l'Unité s'était fidèlement acquittée de toutes les tâches qui lui incombaient, et avait suivi les instructions données par le Bureau et par les Parties contractantes. L'Unité avait par exemple communiqué à de nombreuses reprises, directement et indirectement, avec les Etats en retard dans le versement de leurs contributions; le détail des ratifications avait été donné dans les délais impartis; enfin la France en particulier avait reçu des informations très détaillées sur les questions financières, le Coordonnateur s'en étant expliqué en personne avec les responsables concernés du ministère français des Affaires étrangères. Le Coordonnateur a aussi fait valoir qu'en définitive c'était le siège du PNUE, à Nairobi, qui était responsable de la comptabilité et de la vérification des comptes du PAM. Il a fait observer que les données détaillées se rapportant à la gestion financière et administrative de l'Unité de coordination avaient été soumises au Bureau à sa dernière réunion. Il a ajouté que le fort retard pris par certaines Parties contractantes dans le versement de leurs contributions avait gravement nui aux activités de l'Unité, et notamment gêné considérablement le travail de planification.

29. Plusieurs représentants se sont déclarés profondément préoccupés par la situation financière du PAM, surtout en raison des retards dans le versement des contributions qui affectent directement d'importantes activités qui avaient été approuvées. Dans le même temps, ils ont évoqué les procédures internes nationales qui empêchent la plupart des Parties contractantes de transférer des montants au Fonds d'affectation spéciale avant le mois de mai de chaque année au plus tôt. Cette situation appelle des mesures concrètes tant au niveau du Secrétariat que des Parties contractantes, lesquelles mesures pourraient comporter également une modification des calendriers des activités et éventuellement un réexamen de l'idée d'instituer un fonds autorenewable.

30. Après un bref débat sur ce point de l'ordre du jour, la réunion a pris note du rapport d'activité.

31. Le Coordonnateur, dans sa présentation des recommandations et du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, (UNEP(OCA)/MED WG.66/4) a exposé les considérations sur lesquelles se fondaient les propositions du Secrétariat. L'intention était de mettre l'accent sur le concept d'activités de développement durable, conformément à la déclaration approuvée par la Conférence de Rio. Deuxièmement, ces propositions étaient libellées en des termes qui, espérait-il, seraient acceptables pour

les gouvernements des Parties contractantes. Troisièmement, le Secrétariat était tenu par le cadre structurel dans lequel fonctionnait le PAM, à savoir les Parties contractantes, le Bureau et les points focaux.

32. Il a fait valoir que la fonction du Secrétariat était de coordonner. Les décisions régissant son travail étant prises par les Parties contractantes, lesquelles établissaient aussi les priorités dans le souci d'assurer une concentration des ressources sur des activités spécifiques et d'éviter leur dispersion. Il a ajouté que, quoique la Convention de Barcelone mentionne expressément la mer Méditerranée, la portée des activités menées au titre de cette Convention avait été élargie, par décision des Parties contractantes, à la protection des zones et des populations côtières, de sites spécifiques, ainsi qu'à d'autres domaines. Il était donc clair qu'à mesure que les situations changeaient, les priorités devaient le cas échéant être réexaminées.

33. Le représentant de la France, dans ses observations sur le document UNEP(OCA)/MED WG.66/4, a souligné que la réunion en cours n'avait pas vocation budgétaire. Toutefois, vu les restrictions financières prescrites par les gouvernements, il a instamment invité les participants à proposer aux Parties contractantes un budget très serré; les hausses budgétaires proposées devraient être réduites au strict minimum.

34. S'agissant du projet de recommandation visant à faire du Centro Mediterraneo di Telerilevamento de Scanzano (Italie) un centre d'activités régionales pour la télédétection en Méditerranée, plusieurs délégations ont demandé des renseignements complémentaires sur le statut, le financement et le mandat du centre proposé. Ils ont demandé que ces renseignements soient transmis aux Parties contractantes.

35. En ce qui concerne le projet de recommandation portant sur le développement durable, plusieurs délégations ont estimé que le texte devrait être revu pour exprimer plus fidèlement le sens qu'on voulait lui donner. Après un bref débat, le Président a proposé, et la réunion est convenue, qu'un groupe de rédaction soit constitué pour rédiger une version révisée, acceptable pour tous, du projet de recommandation en question. Le libellé proposé par le groupe de rédaction et approuvé par la réunion figure dans le présent document.

36. Faisant référence à la proposition de recommandation concernant les projets PAC, le représentant de l'Italie a estimé qu'il conviendrait de n'entreprendre aucun nouveau projet de cette catégorie si l'on n'entrevoyait pas d'attirer les soutiens financier et scientifique requis, car une prolifération excessive porterait atteinte à la qualité scientifique. Pour que les pays où aucun projet PAC n'était en cours puissent en tirer avantage, on pourrait envisager la possibilité d'employer leurs experts dans des projets PAC existants.

37. Le représentant de Chypre a exprimé le vif intérêt de son pays pour les projets PAC et a fait savoir qu'il soumettrait une proposition pour que soient entrepris des projets de ce type. Le représentant de la Libye a exprimé des vues analogues, et a souligné que d'autres pays ne devaient pas hésiter à demander que des projets PAC soient entrepris.

38. L'observateur de la République de Croatie a fait connaître le très vif intérêt que porte son pays à la coopération dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée et a déclaré qu'il souhaitait devenir Partie contractante à la Convention de Barcelone. La République de Croatie avait pris toutes les mesures nécessaires pour adhérer à cette Convention, et avait présenté une demande officielle en application de l'article 26 de la Convention. Il souhaitait que la procédure engagée serait achevée à la prochaine réunion des Parties contractantes, à Antalya, en octobre 1993.

39. Au sujet du projet de recommandation concernant la composante juridique, le Secrétariat a été prié d'établir un document d'information sur le mandat du Comité juridique spécial envisagé, et sur l'incidence budgétaire de la création d'un tel comité.

40. En ce qui concerne la convocation d'une deuxième réunion d'experts sur l'élaboration d'un protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, la réunion a pris note du rapport de la première réunion d'experts

méditerranéens (UNEP(OCA)/MED WG.64/3) et elle est convenue d'en saisir les Parties contractantes.

41. L'observateur d'une organisation non gouvernementale (l'Organisation juridique internationale pour l'environnement et le développement) a fait savoir à la réunion qu'avait été créée une "Cour internationale pour la protection de l'environnement de la mer Méditerranée", organisation non gouvernementale composée de juristes, de scientifiques et d'économistes éminents de tous les pays méditerranéens, dont l'objet, notamment, était de constituer un tribunal arbitral dans l'esprit de l'article 22, par. 2, de la Convention de Barcelone. Conformément à ses statuts, cette Cour aurait pour rôle et pour fonction d'interpréter la Convention de Barcelone et les protocoles y relatifs, ainsi que les traités internationaux pertinents. La documentation voulue avait été communiquée au Secrétariat et serait diffusée auprès des Parties contractantes. La réunion a pris note de cette déclaration.

42. Le représentant de la France a déclaré que, comme cela avait été exposé dans une communication adressée au Coordonnateur, la raison pour laquelle la France n'avait pas participé à la réunion d'experts sur les déchets dangereux qui s'était tenue à Cervia était que les autorités françaises estimaient qu'une réunion à laquelle participaient un mélange de représentants de gouvernements et d'organismes privés ne constituait pas un forum approprié pour l'examen d'un projet de protocole du type en question. Il a exprimé l'espoir que la prochaine réunion d'experts serait organisée selon les normes appropriées. Il a également souligné combien la question était complexe compte tenu en particulier de la difficile articulation entre les accords régionaux et la Convention de Bâle, et nécessitait une réflexion approfondie avant d'engager toute négociation précipitée d'un texte.

43. Le représentant du Secrétariat a fait remarquer que la réunion de Cervia, à laquelle avaient pris part 15 Parties contractantes, avait été organisée en application des décisions des Parties contractantes et conformément au règlement intérieur applicable aux réunions convoquées sous les auspices du PNUE. Seuls les représentants des gouvernements et les observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient reçu une invitation en bonne et due forme avaient participé à la réunion.

44. En ce qui concerne le projet de recommandation concernant l'information, la représentante de la Grèce a souligné que le matériel d'information diffusé par le PAM devrait clairement indiquer sa source de façon à améliorer l'image de marque du PAM.

45. En ce qui concerne le projet de recommandation concernant l'information, le représentant de l'Algérie a recommandé au Secrétariat de promouvoir des programmes d'information et d'éducation sur l'environnement et le développement durable en direction des jeunes.

46. Le représentant d'Israël, appuyé par le représentant du Liban, a rendu hommage à l'action d'information menée par le PAM ainsi qu'à la qualité et au niveau scientifique élevé de ses publications.

47. Le représentant de la France a rappelé la demande qui avait été présentée au Secrétariat à la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991) d'établir un rapport sur les possibilités de réduire les dépenses d'administration et de réaliser des économies. Il a regretté qu'un tel rapport n'ait pas été fourni et a prié le Secrétariat de faire en sorte qu'il soit établi et distribué aux Parties contractantes avant le 15 juillet 1993.

48. L'observateur de l'AIEA, se référant au budget proposé pour les institutions coopérantes du MED POL, a exprimé son inquiétude concernant les réductions proposées des montants pour l'AIEA, en particulier concernant deux membres du personnel et les frais de voyages. Ceci ne permettrait pas à l'Agence de s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle de la qualité, activité d'importance vitale pour le programme de surveillance continue du MED POL.

49. L'observateur des Amis de la Méditerranée a déclaré que l'idée de traiter la Méditerranée comme une région pilote pour la mise en oeuvre d'Action 21 et pour l'application de mesures concernant la biodiversité pourrait se traduire de façon plus concrète si des actions spécifiques étaient proposées. A cet égard, il a proposé d'ajouter à la fin du paragraphe pertinent un membre de phrase ainsi libellé: "notamment par l'installation du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique dans l'un des pays du bassin méditerranéen et par l'élaboration d'une stratégie de conservation de la biodiversité pour la

région".

50. L'observateur de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Unesco a déclaré que la COI avait été l'une des principales institutions coopérantes de l'ONU pour l'élaboration et l'exécution de la Phase I de MED POL. Au titre de la Phase II de MED POL, la COI avait coordonné quelque 80 projets de recherche, et organisé des ateliers de formation et d'interétalonnage; elle mettait actuellement au point des méthodes et lignes directrices pour la surveillance continue des polluants marins. La COI développe et coordonne des activités et programmes régionaux en Méditerranée et les données et informations qui en résultent fournissent une base scientifique solide permettant de mieux comprendre le milieu marin et côtier de la région. Ainsi, le Système mondial d'observation des océans pourrait beaucoup contribuer aux projets du PAC grâce à une surveillance continue des phénomènes liés aux changements climatiques se produisant sur les côtes et près du littoral.

51. La COI souhaiterait vivement renforcer sa coopération avec le PNUE/PAM et participer davantage aux activités du PAM. Un domaine d'intérêt mutuel dans le contexte du suivi donné à la CNUED serait la coordination des programmes et activités intéressant les zones côtières dans la région du PAM. La situation actuelle concernant les crédits budgétaires et le personnel risquerait cependant d'entraver certaines activités qu'il serait souhaitable de mener.

52. Compte tenu du coût total pour la COI, y compris les frais généraux pour la coordination des activités du PAM, qui est de l'ordre de 50 000 dollars, l'intervenant a estimé très raisonnable de proposer que la moitié de ce montant, c'est-à-dire 25 000 dollars pour chaque année de l'exercice biennal 1994-1995, soit alloué à la COI sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour contribuer à financer le recrutement d'un consultant. C'était là un minimum pour permettre à la COI de renforcer et d'étendre sa coopération avec le PAM.

53. En réponse à un certain nombre de questions concernant le niveau des dépenses de personnel, le représentant du Secrétariat a expliqué que la rémunération du personnel basé à Athènes était fixée par décision de l'Organisation des Nations Unies à New York compte tenu d'enquêtes sur les salaires et le coût de la vie couvrant tout le personnel des Nations Unies. Ces enquêtes étaient effectuées régulièrement et mises à jour tous les deux ans. Le niveau des salaires du personnel des services généraux était déterminé en fonction du coût de la vie sur le lieu d'affectation et du niveau des salaires pour des postes équivalents dans les secteurs privé et public. Il a ajouté qu'une étude des effets de l'inflation était en cours conformément à une décision prise par le Bureau à sa dernière réunion. L'étude serait réalisée suivant les mêmes lignes que l'étude précédente sur les effets de l'inflation soumise à la réunion ordinaire des Parties contractantes en 1991.

54. Le Président a indiqué que la réunion souhaiterait peut-être approuver une conclusion dont la teneur générale serait la suivante:

- la réunion, ayant examiné les propositions budgétaires présentées par le Secrétariat dans le document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 à la rubrique "Frais de personnel et de fonctionnement couvrant les activités", n'a pas été en mesure de parvenir à une décision concernant le budget dans sa totalité et a exprimé ses réserves en raison essentiellement du manque de notes explicatives et de documents justificatifs;
- afin de faciliter la tâche des Parties contractantes à cet égard, la réunion porte à l'attention des Parties contractantes ce qui suit:
 - La réunion accepte en principe les lignes budgétaires pour le personnel existant et les ajustements correspondants telles que déterminées par le règlement financier et les règles de gestion financière des Nations Unies et présentées dans le document UNEP(OCA)/MED WG.66/4;
 - En ce qui concerne les nouvelles lignes budgétaires se rapportant à tout supplément au titre du personnel, des services, des frais de voyage, etc., la réunion a demandé au Secrétariat de préparer un document explicatif et justificatif;

- En outre, la réunion a demandé au Secrétariat d'inclure dans le document susmentionné des orientations et propositions sur la manière de réduire les coûts administratifs, y compris les frais de voyage, et d'effectuer des économies.

55. La proposition du Président a été approuvée.

56. Le délégué de Monaco a souligné qu'à son avis, il ne saurait être considéré que le niveau de classification actuel des fonctionnaires du PAM, obtenus de par leurs compétences, efficacité et ancienneté, serve de base à la définition des postes dans l'organigramme de l'Unité de coordination et des Centres d'activités régionales.

57. La réunion a demandé au Secrétariat de présenter aux Parties contractantes le budget-programme proposé assorti d'un texte introductif exposant sa philosophie et les raisons des modifications apportées par rapport au dernier exercice biennal. Ce document devrait être adressé aux Parties contractantes avant la fin du mois de juillet.

Point 5.2 de l'ordre du jour - Application du protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du Protocole relatif aux immersions

58. Lors de son examen de ce point de l'ordre du jour, et notamment des recommandations proposées par le Secrétariat pour l'exercice 1994-1995, le Comité a réaffirmé qu'il était de la plus haute importance que le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique soit convenablement appliqué.

59. A cet égard, plusieurs délégations ont fait valoir qu'en raison de la complexité des mesures relatives à l'intégration des critères adoptés dans les programmes et les législations nationales et des conséquences techniques et administratives, il était nécessaire que le Secrétariat envisage d'apporter une assistance à certains pays pour que soient pleinement appliquées lesdites mesures.

60. Le Secrétariat a fait savoir au Comité que l'Espagne, en qualité de dépositaire de la Convention et des protocoles y relatifs, avait été saisie de l'ajout de l'Annexe IV au Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, adoptée au Caire en 1991.

a) Evaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cuivre, le zinc et leurs composés, et mesures proposées

61. Le représentant de la FAO a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.3, qui fournissait une évaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cuivre, le zinc et leurs composés, et proposait des mesures. Il a précisé que ce document était de caractère strictement préliminaire, et que les recommandations qui y figuraient n'étaient pas soumises au Groupe pour adoption. Les pays étaient invités à l'étudier et à formuler des observations en vue de l'améliorer. On escomptait notamment recevoir des renseignements sur les sources de pollution, et sur les dispositions juridiques existantes dans les pays en matière de lutte contre celle-ci, sur la base de quoi le document serait révisé pour être soumis à la prochaine réunion des coordonnateurs nationaux MED POL.

62. Après cette présentation, de nombreuses délégations se sont félicitées de la qualité du document, ainsi que de la quantité d'informations qu'il contenait. Vu qu'il n'avait été distribué qu'en début de réunion, les participants sont convenus que toutes les délégations qui souhaitaient formuler des observations à ce sujet les adressent au Secrétariat pour la fin septembre 1993, afin de réserver le temps nécessaire à l'établissement d'une version mise à jour pour la réunion de 1994 des coordonnateurs nationaux MED POL.

63. Après avoir félicité le représentant de la FAO pour la qualité du document, le représentant de la Communauté européenne a fait savoir qu'il fournirait au Secrétariat des informations additionnelles relatives au Chapitre 6.4 de ce document. Il a ajouté qu'il serait nécessaire de connaître quels déchets industriels contenaient les substances visées.

b) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes.

mutagènes et tératogènes, et mesures proposées

64. Le représentant de l'OMS a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.4 sur l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par des substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes. Ce document d'évaluation avait été soumis à la réunion des coordonnateurs nationaux MED POL, en 1992, à titre de document intérimaire, la version actuelle ayant été établie sur la base des observations reçues depuis lors. Les mesures proposées n'engageaient pas à une action juridique commune, mais la présence de fortes concentrations de substances spécifiques dans certaines zones rendait nécessaire une action de la part de certains pays, à savoir qu'ils évaluent leur propre situation et prennent toutes mesures appropriées qui s'avèreraient nécessaires.

65. Lors de l'examen des mesures proposées pour lutter contre la pollution par les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes, s'est exprimée l'opinion générale que les composés organohalogénés qui finissent par atteindre le milieu marin représentaient l'un des principaux facteurs auxquels veiller en raison du risque global. Vu les faits nouveaux, en ce qui concerne tant l'acquisition de données que la législation internationale, intervenus depuis que des mesures de réglementation de ces substances avaient été adoptées par les Parties contractantes en 1989, la réunion est convenue qu'une version systématiquement mise à jour du document d'évaluation, assortie de nouvelles propositions concernant les mesures à prendre, devrait être établie d'urgence et soumise à l'examen des Parties contractantes pour adoption en 1995.

66. Le Comité a brièvement débattu de l'application du Protocole relatif aux immersions et a été informé par le Secrétariat que, peu avant la réunion, la Grèce avait notifié des immersions nulles, et Israël avait soumis son rapport annuel sur les immersions pour 1992.

67. Répondant à la question d'un représentant sur l'avancement des procédures d'amendement du Protocole relatif aux immersions compte tenu de l'interdiction de l'incinération en mer et de l'immersion de déchets industriels, le Secrétariat a informé le Comité que l'on prévoyait de profiter de la convocation de la réunion de plénipotentiaires sur le Protocole offshore en 1993 pour tenir par la même occasion une réunion de plénipotentiaires sur l'amendement du Protocole relatif aux immersions.

68. A propos de l'amendement prévu de ce Protocole, le Secrétariat a fait savoir au Comité que le Bureau avait demandé que soit effectuée une étude des procédures appliquées par les Parties contractantes concernant l'immersion de déchets industriels. Une lettre-questionnaire avait donc été adressée à toutes les Parties contractantes, mais très peu de réponses avaient pour l'instant été reçues.

69. Le représentant de l'Algérie a proposé de créer un Groupe spécial chargé de réexaminer l'Annexe I, section B, du Protocole sur les immersions en vue d'élaborer des lignes directrices sur les boues d'égout et les déblais de dragage. Celles-ci comporteraient des recommandations sur:

- les méthodes de traitement des boues d'égout et des déblais de dragage lorsque les matières et les substances définies aux paragraphes 1 à 5 n'étaient plus à l'état de contaminants en traces;
- la définition des valeurs "contaminants en traces" pour chaque matière ou substance énumérée à l'Annexe I, paragraphes 1 à 5;
- les valeurs maximales que l'on pouvait autoriser lors de l'immersion quand on rencontrait des concentrations supérieures à celles des "contaminants en traces".

70. Il est ressorti du débat qui a suivi qu'à l'évidence le problème du traitement à réserver aux déblais de dragage contaminés était commun à de nombreux pays, aussi le Comité a-t-il souscrit à la proposition algérienne.

71. A cet égard, il a été convenu de proposer à la plénière d'ajouter une provision budgétaire de l'ordre de 45 000 dollars E.U. pour une réunion d'experts désignés par les gouvernements, à convoquer en 1994, pour traiter de cette question et suggérer des actions concrètes.

72. Le représentant de la France a proposé qu'une réunion spéciale d'experts soit organisée à Marseille vers la fin de 1993 pour permettre un échange de vues et préparer la réunion de 1994.

73. Le Secrétariat a donné aux participants l'assurance qu'aucun effort ne serait ménagé pour réunir toutes les informations disponibles sur les études effectuées et sur l'expérience déjà acquise dans les divers pays (notamment en France, en Israël et en Italie), et qu'un document technique serait établi pour aider les Parties contractantes sur cette question.

74. Constatant le caractère important et urgent de cette question, les participants ont demandé au Secrétariat d'organiser en 1993 une réunion restreinte préliminaire d'experts qui serait chargée de préparer les activités de suivi liées à l'application des mesures et critères pour l'immersion des déblais de dragage.

75. Après avoir examiné les recommandations proposées concernant l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du Protocole relatif aux immersions, qui sont reproduites telles qu'amendées à l'Annexe IV, le Comité a longuement débattu des affectations budgétaires proposées pour les activités de 1994-1995.

76. A cet égard, le Comité a estimé que certains des chiffres proposés pour 1994-1995 étaient trop faibles pour assurer un niveau acceptable d'exécution des activités, même dans le contexte global de restrictions budgétaires. Il a donc été décidé d'accroître certains des chiffres proposés, ainsi que le reflète le budget proposé (Annexe IV).

77. En particulier, les fonds affectés à l'établissement de documents sur l'évaluation de la pollution de la Méditerranée par les substances inscrites au Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique étaient excessivement bas si l'on voulait respecter le calendrier d'application du Protocole tellurique approuvé à Athènes en 1987. Dans l'hypothèse où le financement proposé serait approuvé, il faudrait soit remettre certaines activités à l'exercice suivant, soit accepter le risque de voir baisser la qualité des documents, deux solutions qui seraient très préjudiciables à l'application du Protocole tellurique.

78. Le représentant de la FAO a informé les participants que mis à part l'établissement d'un nouveau document d'évaluation sur les composés organohalogénés qui avait été demandé en priorité par la réunion, un certain nombre d'autres documents d'évaluation devaient être préparés: document révisé sur le cuivre et le zinc ainsi que documents sur le plomb, l'arsenic, le chrome et le nickel. En raison du travail prévu, il ne pensait pas que le budget alloué soit suffisant et a demandé une augmentation de la ligne budgétaire correspondante.

79. Le Comité a aussi considéré que le financement très faible proposé pour la recherche était totalement inapproprié vu le nombre de projets en cours et les résultats très intéressants obtenus et publiés à ce jour.

80. En conséquence, le Comité a décidé de proposer que le budget de la recherche soit maintenu au même niveau que pendant l'exercice 1992-1993, tout en indiquant que même à ce niveau la composante Protocole tellurique connaîtrait un ralentissement en raison du coût accru de l'équipement et des matériels de laboratoire.

81. Le Comité est convenu que l'établissement d'une évaluation de l'état de la pollution par les substances affectant le goût ou l'odeur pouvait être renvoyé à l'exercice suivant.

82. Le budget proposé, tel qu'amendé, figure à l'Annexe IV.

Point 5.3 de l'ordre du jour - Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

- a) Programmes de surveillance et activités d'appui
- b) Assurance qualité des données
- c) Projets de recherche se rapportant à la surveillance continue
- d) Changements climatiques

83. Lors de l'examen des recommandations correspondant à ce point de l'ordre du jour, un certain nombre de sujets touchant à la mise en oeuvre de MED POL-Phase II et la préparation de MED POL-Phase III ont été discutés.

84. Le Secrétariat a rappelé au Comité que, comme en étaient convenues les Parties contractantes, MED POL-Phase II devait se poursuivre jusqu'en 1995, mais que les procédures pour la préparation de la nouvelle phase, qui serait proposée en 1995, avaient déjà commencé. La Phase III (1996-2005) de MED POL, qui s'inspirerait de l'expérience acquise en Méditerranée ainsi que lors de programmes similaires mis en oeuvre dans d'autres régions, devait avoir des objectifs plus clairs et être mieux adaptée à ces objectifs afin de devenir essentiellement un outil de gestion efficace pour les Parties contractantes.

85. En ce qui concerne la surveillance de la pollution transférée par voie atmosphérique, le Comité a relevé l'importance de ce type de surveillance pour l'évaluation des apports totaux de polluants dans la mer et a souligné la nécessité d'étendre le réseau de stations de surveillance et d'organiser des exercices d'interétalonnage et d'intercomparaison afin d'assurer la qualité et la comparabilité des données. Il a invité les pays qui assuraient une surveillance continue de la pollution transférée par voie atmosphérique à partager leur expérience avec les autres pays et à soumettre régulièrement à l'Unité Med toutes les données recueillies.

86. Le représentant de l'AIEA a déclaré qu'un rapport était en cours d'établissement sur la participation des laboratoires du MED POL aux exercices d'interétalonnage pour les analyses des métaux en traces et des contaminants organiques en traces organisés par le MESL du MEL-AIEA, y compris l'évaluation de la qualité des données MED POL. La participation aux exercices d'intercomparaison constituait une partie vitale du programme d'assurance qualité. Cependant, seuls 30% environ des laboratoires auxquels étaient adressés des échantillons y répondaient habituellement. Parmi eux, seul un petit nombre avait participé régulièrement au cours des onze exercices sur les analyses de métaux en traces et des treize exercices sur les analyses des contaminants organiques en traces organisés lors de la période 1974-1992. Le Comité a recommandé un contact plus étroit entre les laboratoires et le Secrétariat afin de faciliter la communication entre les laboratoires et le MESL en vue d'obtenir une pleine participation aux exercices d'interétalonnage.

87. Le Comité s'est félicité de l'établissement de profils de pays sur la situation et les tendances de la qualité du milieu marin que le Secrétariat a commencé à établir dans le cadre du programme METAP/MED POL et a préconisé de les étendre à tous les pays méditerranéens.

88. De l'avis unanime, il était utile de renforcer la collaboration et l'échange de données avec les accords et programmes régionaux existants, tels que le RAMOGE, dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

89. Le Secrétariat a recommandé que les Parties contractantes demandent instamment à la Banque mondiale de continuer à appuyer le Programme MED POL car une telle assistance représentait une contribution positive à l'amélioration des capacités des institutions nationales en matière d'équipement et de formation.

90. S'agissant de la recherche et des changements climatiques, le Comité a décidé de continuer à affecter la moitié de l'allocation budgétaire pour la recherche à des projets intéressant l'eutrophisation et les proliférations de plancton et de poursuivre le travail sur les changements climatiques en fonction des crédits budgétaires.

91. A la fin des discussions sur les recommandations portant sur MED POL-Phase II, le Comité a examiné la liste des objectifs proposés pour la Phase III et il est convenu de communiquer au Secrétariat ses observations sur le sujet, en particulier sur la liste des activités énumérées aux paragraphes a) à j) du Chapitre C.2 du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4, avant la fin de septembre 1993.

92. Après avoir examiné les recommandations proposées pour la surveillance continue de la pollution marine qui apparaissent, telles qu'amendées, à l'Annexe IV, le Comité a longuement débattu de l'allocation budgétaire pour les activités de 1994-1995.

93. Le Comité est convenu à l'unanimité que le budget proposé pour certaines des activités de surveillance était excessivement faible, même dans le cadre général des contraintes budgétaires imposées au PAM.

94. En particulier, l'assistance aux institutions participant aux programmes de surveillance continue, ligne budgétaire jugée essentielle pour la mise en oeuvre du MED POL dans les pays en développement, devrait être portée au moins au niveau de l'exercice biennal précédent. Même dans ce cas, le Comité a considéré que cela représenterait une diminution générale de l'assistance, compte tenu de l'augmentation du coût du matériel et des produits chimiques.

95. Le représentant de la Tunisie a informé le Comité que la Tunisie était déterminée à étendre la surveillance continue de la pollution marine à tout le littoral, et demandait l'augmentation des fonds accordés à son pays.

96. Le représentant du Maroc a confirmé que le budget accordé au programme de surveillance était insuffisant et demandé qu'il soit augmenté compte tenu du nombre des institutions impliquées dans le programme qui sera présenté au Secrétariat.

97. En outre, le Comité a insisté pour que le budget de la recherche soit maintenu au même niveau que celui de l'exercice précédent afin de ne pas compromettre les projets en cours qui avaient donné des résultats significatifs.

98. Les participants ont également proposé une augmentation de la ligne budgétaire réservée à l'établissement de profils de pays afin de permettre au Secrétariat d'établir de tels documents pour tous les pays méditerranéens.

99. Lors de l'examen du budget concernant le programme d'assurance qualité des données, le représentant de la CEE a informé le Comité qu'il contacterait les autorités de la Communauté et en particulier le Bureau communautaire de références (BCR) afin de fournir au Secrétariat tous les renseignements disponibles sur les normes et le matériel de référence qui peuvent être mis à disposition gratuitement.

100. Le représentant de Tunisie a souligné l'importance du programme d'assurance qualité et demandé que le programme d'assurance qualité des données en microbiologie qui est actuellement insuffisant soit développé.

101. Le Comité a examiné et approuvé la liste des réunions et des cours de formation proposés pour 1994-1995.

102. La représentante de Monaco a insisté pour que, lors de l'examen de la surveillance microbienne, on n'épargne aucun effort pour étudier les possibilités d'application de nouvelles méthodologies ayant fait leurs preuves. Un programme de surveillance des effets biologiques devrait être élaboré et mis en oeuvre dans le cadre du MED POL, en soulignant qu'une des méthodes concernées était déjà normalisée et que

ce type de surveillance était utilisé au sein d'un programme international (CIESM) et national (RNO).

103. Le budget proposé, tel qu'amendé, figure à l'Annexe IV.

Point 5.4 de l'ordre du jour - Application du Protocole relatif aux situations critiques

104. Le Directeur du REMPEC a présenté les parties pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/3 sur l'état de l'application du Protocole relatif aux situations critiques et sur les activités du Centre au cours de la période considérée. Il a en particulier donné des informations sur le développement du Système régional d'information, notamment sur la base de données TROCS ainsi que sur les actions en cours pour l'acquisition et l'exploitation d'un système informatisé d'aide à la décision.

105. Il a également présenté brièvement les actions en cours visant à assister les Etats à développer leur système national de prévention et de lutte contre les pollutions marines accidentelles. Il a cité les actions en cours avec l'Albanie, la Libye et la Syrie et il a indiqué qu'une action du même type était envisagée avec le Liban. Il a ensuite fait part de l'état d'avancement des deux projets d'accords sous-régionaux concernant respectivement Chypre, l'Egypte et Israël pour la Méditerranée orientale et l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour la Méditerranée occidentale, projets qui sont financés par la CE.

106. Le Directeur du REMPEC a aussi évoqué les difficultés rencontrées pour l'organisation des cours de formation. Il a précisé que les budgets alloués au REMPEC pour la formation n'étaient plus adaptés. Il a informé la réunion que les équipements de communication par satellite dont les Parties contractantes avaient décidé l'acquisition étaient maintenant installés au REMPEC et qu'ils devraient être prochainement opérationnels.

107. Le Directeur a rappelé les décisions de la réunion des correspondants nationaux du REMPEC qui s'est tenue à Malte du 22 au 26 septembre 1992 et il a présenté pour approbation par la réunion en vue de leur soumission à la prochaine réunion des Parties contractantes les propositions ci-après:

- a) le projet de code de conduite pour l'utilisation des dispersants dans la lutte en mer contre la pollution par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne (UNEP(OCA)/MED WG.66/5);
- b) le projet de force d'intervention méditerranéenne pour l'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle (UNEP(OCA)/MED WG.66/6);
- c) le programme à moyen terme (1994-1997) pour les activités du REMPEC.

108. Le Directeur a évoqué la situation du REMPEC concernant le personnel, notamment celle résultant des changements introduits dans le passé récent et il a parlé des changements qui pourraient être envisagés en raison de l'extension du domaine de responsabilité du REMPEC.

109. Il a fait part de la situation en ce qui concerne la mise en oeuvre du Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires adéquates dans le bassin méditerranéen adopté au Caire le 19 décembre 1991 (REMPEC/WG.64/4). Il a également indiqué que l'application et la mise en oeuvre effectives des conventions pertinentes de l'OMI étaient de la plus haute importance pour la prévention de la pollution du milieu marin par les navires et que cet objectif pouvait être réalisé en particulier par le biais de la coopération régionale, le REMPEC pouvant avoir un rôle important à jouer à cet égard.

110. Les participants à la réunion ont pris bonne note des informations fournies par le Directeur du REMPEC et ils ont exprimé leur satisfaction pour le travail accompli par le Centre.

111. Concernant le projet d'accord sous-régional pour la Méditerranée occidentale, le représentant de la Libye a exprimé le souhait de participer à de telles activités. Le Directeur du REMPEC a fourni de plus amples détails et a déclaré qu'une telle action serait possible à l'avenir. Le Comité en a pris note.

112. Le représentant du Liban, se référant au projet d'accord sous-régional pour la Méditerranée orientale, a fait part de son souhait que, à ce stade, un représentant de son pays puisse être invité en qualité d'observateur à certaines activités prévues au titre du projet. Le Directeur du REMPEC a confirmé que le projet prévoyait cette possibilité et que le Comité de surveillance mis en place dans le cadre du projet en tiendra compte lorsqu'il discutera des activités futures.

113. Tout en réaffirmant le soutien de la Tunisie aux activités du REMPEC, en particulier au développement d'un accord sous-régional pour la Méditerranée occidentale, le représentant de la Tunisie a demandé à ce que le REMPEC aide son pays dans l'organisation d'un exercice de lutte contre la pollution en mer.

114. La réunion a examiné et approuvé le "projet de code de conduite pour l'utilisation des dispersants" ainsi que le "projet de force d'intervention méditerranéenne" et le programme à moyen terme (1994-1997). La réunion a modifié la partie introductive du projet de code de conduite et du projet de force d'intervention. Ces modifications n'affectent pas la substance des projets en question, mais elles en améliorent la présentation.

115. Lors de la discussion de la partie budgétaire relative au personnel, le Comité a conclu que l'attention de la réunion des Parties contractantes devait être attirée sur la nécessité de doter le REMPEC des moyens nécessaires, notamment du personnel requis pour conduire les actions dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires.

116. Le Comité a approuvé les recommandations relatives aux activités du REMPEC pour l'exercice 1994-1995 ainsi que le budget correspondant qui figurent à l'Annexe IV au présent document.

Point 5.5 de l'ordre du jour - [Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale de la Méditerranée](#)

a) [Analyse prospective des relations entre environnement et développement - Centre d'activités régionales/Plan Bleu \(CAR/PB\)](#)

117. M. M. Batisse, Président du Centre du Plan Bleu, a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour en complétant les renseignements donnés dans les sections pertinentes du rapport sur l'état d'avancement des activités du Plan Bleu. Il a également présenté les sections pertinentes figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 concernant les recommandations et allocations budgétaires proposées pour l'exercice 1994-1995.

118. Il a rappelé que le Plan Bleu consistait en une exploration du concept de développement durable à diverses échelles dans la région méditerranéenne et qu'il préfigurait en fait les recommandations d'Action 21. Par son approche systémique et prospective, il cadre en fait les actions nécessaires au développement durable, tout en donnant la vision d'ensemble nécessaire à tous les travaux du PAM.

119. S'agissant de l'élément "analyse prospective" du programme et budget, il nécessite l'actualisation des scénarios, la formation des responsables et la diffusion des résultats, notamment sous forme de fascicules. Le fascicule sur l'eau a ainsi servi de base à une réunion ministérielle organisée récemment par la CEE à Rome et celui sur le tourisme servira à la réunion prévue à Hyères (France) en septembre prochain. Le Business Council for Sustainable Development souhaite organiser une réunion sur l'industrie également inspirée par les travaux du Plan Bleu.

120. L'activité relative à la collecte et au traitement des données doit être développée tant en ce qui concerne les régions côtières que les divers paramètres environnementaux. Afin de renforcer cet aspect du travail du Plan Bleu, la CEE a bien voulu accorder un appui substantiel au Plan Bleu pour une durée initiale de trois ans. Ainsi pourra être développée une fonction d'observatoire de l'environnement méditerranéen comme les Parties contractantes en avaient émis le voeu. Evidemment, cette fonction

demeure entièrement dans le cadre du PAM. Avec un appui extérieur, elle pourrait susciter le développement de fonctions similaires dans divers pays méditerranéens au niveau national, comme c'est déjà le cas pour le Maroc au titre d'un projet PNUD/Unesco.

121. Enfin, le Plan Bleu continuera à jouer son rôle dans le cadre des PAC, de préférence en amont des autres activités, et en se concentrant sur les études susceptibles d'aboutir à des réalisations effectives de projets d'aménagement.

122. La délégation de Chypre appuyée par d'autres délégations, a exprimé sa satisfaction pour le développement des activités menées par le Plan Bleu. Quelques délégations ont cependant à nouveau regretté que certaines de ses publications ne fussent pas traduites en anglais. Il a été suggéré que certains fascicules soient publiés avec l'aide de fonds prélevés sur le budget de l'information. Le Président du CAR/PB a expliqué que le Centre n'avait pas de fonds pour les traductions, mais qu'il continuerait à rechercher un éditeur possible.

123. Au cours de la discussion sur la fonction d'observatoire, plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction pour le soutien accordé par la CEE. Plusieurs d'entre elles ont souligné la complexité de la tâche à venir et ont demandé qu'elle soit menée en coopération avec d'autres institutions compétentes. Il a été noté que les travaux sur les indicateurs seraient conduits en liaison avec l'OCDE. Il a également été indiqué que les détails techniques d'exécution étaient encore à l'étude et que la CEE venait d'organiser une réunion pour étudier l'utilisation par le Plan Bleu des résultats du projet CORINE sur l'aménagement de l'espace côtier.

124. Au cours de la discussion sur la fonction d'observatoire du Plan Bleu, plusieurs délégations ont dit qu'il serait souhaitable de savoir exactement quels étaient les domaines couverts et les attributions correspondant à cette fonction qui était largement financée par la CEE (Programme LIFE 1992). Elles ont exprimé l'espoir que cette information serait portée à l'attention des Parties contractantes avant leur Huitième réunion ordinaire afin de pouvoir justifier la contribution du PAM au développement de cette activité. La contribution du PAM devrait aider à renforcer la collecte de données au niveau national, en particulier dans les pays du Sud. A cet égard, le Président du Plan Bleu a souligné que l'accord avec la CEE ne modifiait en aucune manière l'autonomie du Plan Bleu dans le cadre du PAM et qu'il ne faisait que renforcer une fonction déjà existante et permanente.

125. En ce qui concerne le projet de recommandation du paragraphe 2 concernant l'exploration "des avenirs d'une région frontalière", le représentant de la France a rendu compte des travaux de la Commission RAMOGE sur la protection de la zone côtière située entre Marseille et La Spezia. L'Unité de coordination sera tenue régulièrement au courant des progrès de cette coopération.

126. Au cours de la discussion sur les activités destinées à assurer la protection de l'environnement de régions déterminées de la Méditerranée, le Coordonnateur a mentionné la démarche faite récemment par le Business Council for Sustainable Development auprès du Centre du Plan Bleu pour lui demander de coopérer aux initiatives patronnées par cette organisation. Il a estimé que cette démarche marquait une évolution positive, car elle traduisait l'intérêt que portent à l'environnement l'industrie et les milieux des affaires.

127. Le représentant de la France, pays hôte du Centre du Plan Bleu, a réaffirmé le plein appui des autorités françaises aux activités de ce Centre. A cet égard, il a signalé qu'une démarche serait faite auprès des autorités locales afin d'obtenir des locaux plus spacieux pour le Plan Bleu.

128. En conclusion du débat sur ce point de l'ordre du jour, la réunion a recommandé que les Parties contractantes approuvent les recommandations figurant dans la section pertinente de l'annexe IV, et a invité le Secrétariat à soumettre le budget-programme correspondant aux Parties contractantes.

b) Planification et gestion du littoral - Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

129. Ouvrant le débat sur ce point de l'ordre du jour, le Coordonnateur a instamment demandé aux

participants de concentrer leurs observations sur des points et projets précis plutôt que sur les questions financières. S'agissant du Centre de Split, il a indiqué que le fait que la Croatie n'était pas Partie contractante avait donné lieu à certains problèmes juridiques, mais qu'après consultation avec le Directeur exécutif du PNUE, il avait été convenu que le Centre devrait continuer d'assurer la "gestion des affaires courantes" mais sans entreprendre de nouvelles activités.

130. Le Coordonnateur a signalé que lors d'une visite à Split, il avait pu s'assurer que le Centre et son personnel travaillaient bien. Il avait été impressionné par l'esprit d'initiative et par l'enthousiasme dont faisaient preuve le Directeur et ses collaborateurs.

131. Se référant au travail des centres régionaux du PAM, il a préconisé une cohérence et une concentration plus grandes des activités. L'Unité Med et les directeurs des CAR avaient décidé d'un modus operandi lors d'une réunion tenue en février 1993. Le Bureau avait en outre décidé que le bureau d'Athènes se chargerait de la coordination du Programme d'aménagement côtier (PAC).

132. M. A. Pavasovic, Directeur du Centre pour le PAP, a présenté ce point de l'ordre du jour en complétant les informations fournies dans les sections pertinentes du rapport sur l'état d'avancement du programme. Il a présenté les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur les recommandations et les allocations budgétaires proposées pour l'exercice biennal 1994-1995. Il a informé le Comité des succès récemment obtenus par le PAP. La version préliminaire des lignes directrices concernant la gestion intégrée des zones côtières et maritimes était actuellement préparée en commun avec le CAP/OZC et la FAO (financement assuré par le CAP/OZC); cette activité commencerait avec l'application d'instruments économiques à la gestion des zones côtières, le déploiement de la composante "surveillance continue" du projet sur l'érosion des sols, et des activités préparatoires de nouveaux projets PAC.

133. Il a informé la réunion de la proposition faite par la FAO de créer conjointement avec le CAR/PAP un réseau méditerranéen sur les aspects écologiques des activités d'aquaculture, et a invité la réunion à revoir certaines des lignes budgétaires proposées à la lumière de ces nouveaux documents. Il a aussi soumis une bibliographie des documents PAP élaborés en 1992-1993. Le budget-programme proposé était fondé sur les recommandations de la réunion des points focaux nationaux pour le PAP, tenue en novembre 1992 à Athènes, et sur une analyse attentive d'Action 21, qui faisait apparaître sans ambiguïté que les activités PAP étaient conformes à l'esprit d'Action 21. En outre le programme envisagé était nettement orienté vers la publication et la mise en commun de l'expérience acquise dans l'exécution des activités liées au PAP dans le cadre des PAC.

134. Enfin, il a remercié, au nom du CAR/PAP, les gouvernements et les institutions espagnols, tunisiens et turcs pour l'appui qu'ils ont apporté à l'exécution du projet sur l'érosion des sols, les autorités maltaises pour l'exécution des activités liées à la gestion des ressources en eau, enfin les autorités des pays qui ont pris part aux PAC du PAM et il s'est félicité de cette collaboration. Il a remercié également la FAO, le CAP/OZC, le GRID/PNUE et l'UNITAR de la contribution et des appuis apportés à l'exécution de diverses actions prioritaires. Il a en outre informé la réunion que le Gouvernement de la Croatie continuait d'appuyer pleinement les activités du Centre, y compris en assurant les financements incombant au pays hôte.

135. Le représentant de la République arabe syrienne a fait le point des progrès réalisés dans le cadre du programme d'aménagement côtier mis en oeuvre dans son pays. L'expérience acquise au cours de ce projet était mise à profit dans d'autres régions de la Syrie. Il a ajouté que le projet devrait être prolongé jusqu'à la fin de 1994.

136. La délégation française a réitéré son soutien aux activités du Centre de Split qui fonctionnait dans des conditions difficiles. Selon la délégation française, les activités de formation destinées aux nationaux des pays méditerranéens devaient être privilégiées. En outre, il serait souhaitable que les organisations et réseaux internationaux contribuent davantage aux activités du Centre.

137. Plusieurs délégations ont exprimé leur vive satisfaction de l'oeuvre réalisée par le Centre de Split en dépit de conditions difficiles.

138. Le représentant de l'Espagne a déclaré que le PAM servait de modèle à des initiatives intéressantes d'autres mers régionales. Après plus de 17 ans, le PAM fonctionnait encore et donnait de bons résultats. Cependant, le temps était peut-être venu, en particulier à la lumière de la Conférence de Rio, de revoir le Plan d'action pour la Méditerranée. Il a indiqué que son gouvernement avait suggéré au Directeur exécutif du PNUE d'organiser une conférence qui serait chargée d'examiner la possibilité d'amender ce Plan d'action.

139. Pour ce qui était des activités du CAR/PAP, il a exprimé l'avis que le double problème de l'érosion des sols et de l'épuisement des ressources en eau dans le bassin méditerranéen avait atteint une telle ampleur que les ressources existantes pour y faire face étaient insuffisantes.

140. Les représentants de l'Albanie et de la France se sont associés aux observations du représentant de l'Espagne concernant les ressources en eau et l'érosion des sols.

141. Le représentant de l'Algérie a également souligné l'importance de l'érosion de la façade maritime et de la détérioration des plages; il a estimé que des actions devraient être engagées pour leur protection. Le représentant de la France s'est associé aux observations du représentant de l'Algérie.

142. Au sujet de la question soulevée par le représentant de l'Espagne concernant la possibilité de réunir une conférence pour amender le Plan d'action pour la Méditerranée, le Coordonnateur a déclaré que cette question était du ressort des Parties contractantes.

143. Le représentant d'Israël a souligné l'importance du volet formation dans les activités du Centre de Split. S'agissant des ressources en eau et de l'érosion des sols, il a indiqué que ce problème touchait toute la région. Il a ajouté que son pays pourrait être en mesure de partager avec d'autres l'expérience acquise en matière de recyclage de l'eau.

144. Les représentants de Malte et de l'Italie ont indiqué que pour leurs pays comme pour d'autres, la conservation des ressources en eau et le traitement des déchets solides et liquides étaient des questions critiques. Pour ce qui était des activités du CAR/PAP, ils constataient avec regret que la proposition d'adopter une croissance budgétaire zéro, qui équivalait en fait à une diminution des ressources, se traduirait dans la pratique par une baisse de ces activités.

145. Le représentant de la Grèce a indiqué que le Centre de Split ne devrait pas servir uniquement de centre de formation. Il a ajouté que ses activités devraient être pleinement intégrées dans les PAC. En outre, un certain nombre de pays pouvant avoir un intérêt spécial pour des activités particulières, il faudrait répondre à leur attente.

146. Le représentant du Secrétariat a informé la réunion que la FAO avait envoyé une lettre concernant l'aide qu'elle comptait apporter aux efforts conjoints déployés par le CAR/PAP et le MEDRAP pour mettre en place un réseau sur l'aquaculture et l'environnement. Il était indiqué dans cette lettre que la FAO envisageait qu'en 1993, le MEDRAP fournirait tous les fonds nécessaires au lancement des premières activités du réseau relatif à l'aquaculture et à l'environnement. Toujours d'après cette lettre, les activités menées par le réseau en 1994 pourraient être conjointement financées par MEDRAP et le CAR/PAP. En 1995 et les années suivantes, le réseau serait pris en charge par le CAR/PAP et des contributions de pays participants et donateurs potentiels.

147. La lettre indiquait par ailleurs qu'une lettre d'accord entre le CAR/PAP et la FAO serait rédigée pour finir les relations entre les organisations et les engagements financiers à prendre pour l'exécution conjointe des activités initiales du réseau par le CAR/PAP et le MEDRAP.

148. A la fin du débat sur ce point de l'ordre du jour, le Directeur du CAR/PAP a remercié le Comité pour les propositions et les suggestions faites concernant le suivi des activités PAP. Il a estimé que certaines des propositions devraient être étudiées de façon approfondie, non seulement à l'échelon du CAR/PAP, mais aussi à celui de la composante socio-économique du PAM. Enfin, il a remercié les participants pour les améliorations adoptées.

149. En conclusion, la réunion a recommandé que les Parties contractantes approuvent les recommandations figurant dans la section pertinente de l'annexe IV et a invité le Secrétariat à soumettre le budget-programme correspondant aux Parties contractantes.

Point 5.6 de l'ordre du jour - Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques

- a) Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée
- b) Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

150. Ouvrant le débat sur ce point de l'ordre du jour, le Coordonnateur a déclaré que le CAR/ASP de Tunis était un Centre relativement nouveau qui, comme chacun le savait, avait dû faire face à quelques difficultés initiales. Il était heureux de pouvoir indiquer qu'une visite au Centre lui avait permis de s'assurer que son fonctionnement s'était beaucoup amélioré depuis la nomination du nouveau directeur. En outre, il a expliqué que les autorités tunisiennes avaient apporté un appui précieux au Centre. Il estimait que les activités du Centres méritaient d'être encouragées par des ressources supplémentaires.

151. M. M. Saied, Directeur du CAR/ASP, a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour en complétant les renseignements fournis dans les sections pertinentes du rapport sur l'état d'avancement du programme ASP. Il a également présenté les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur les recommandations et allocations budgétaires proposées pour l'exercice 1994-1995.

152. Il a donné un bref aperçu des activités menées par le CAR/ASP pour donner suite aux dispositions du Protocole ASP. En application de l'Article 3.2 a) du Protocole, de nouvelles aires protégées présentant un intérêt biologique et écologique avaient été créées et le nombre des sites inscrits dans le répertoire (rapport technique du PAM, No 26) était passé de 74 à 128; l'un des objectifs de la Déclaration de Gênes pour la décennie du PAM avait donc été atteint. Il a ajouté que des efforts supplémentaires étaient cependant encore nécessaires car la répartition des aires n'était homogène ni sur le plan géographique, ni du point de vue des finalités de protection. Pour cette raison, le CAR/ASP préparait actuellement des mesures d'assistance, notamment à l'intention des pays du sud, pour l'identification et la sélection de sites potentiels et pour la gestion des aires existantes.

153. Il a indiqué que l'objectif essentiel du Centre en ce qui concernait les sites présentant un intérêt scientifique, esthétique, historique, archéologique, culturel et éducatif, était de mettre au point des définitions et des fiches descriptives en consultation avec les points focaux, en vue de préparer la deuxième partie du répertoire des aires marines et côtières protégées de Méditerranée, conformément à la recommandation de la Septième réunion des Parties contractantes.

154. Dans le domaine de la législation relative aux aires spécialement protégées, il a indiqué qu'en vue d'aider les pays à mettre au point leurs législations, le Centre, en collaboration avec le Centre pour le droit de l'environnement, avait rassemblé et analysé les textes législatifs pertinents des pays, établi une banque de données et distribué des documents aux points focaux pour commentaires et mise à jour.

155. S'agissant de la mise en oeuvre du plan d'action adopté par les Parties contractantes, le Directeur du CAR/ASP a fourni des renseignements sur les phoques moines et les tortues marines présents en Méditerranée et indiqué les principales activités réalisées ou projetées par le Centre. Il a en outre informé la réunion des mesures prises pour donner effet au plan d'action pour la conservation des cétacés, et notamment la consultation conjointe avec les secrétariats des Conventions de Bonn et de Berne.

156. Il a fourni des renseignements supplémentaires sur les activités menées ou envisagées par le Centre dans le domaine de la formation et de l'amélioration des capacités nationales des pays méditerranéens (protection des tortues, végétation marine, gestion des ASP).

157. La délégation de la Principauté de Monaco a indiqué que son pays avait pris toutes les mesures juridiques nécessaires à la protection des cétacés, notamment en application du plan d'action pour les cétacés.

158. Le représentant de l'Espagne a indiqué qu'il n'était pas certain que la protection des espèces menacées relève du domaine du Protocole ASP et que cette protection n'entraîne pas forcément dans les attributions du Centre. Il a donc proposé que cette question fasse l'objet d'un examen plus approfondi.

159. Le représentant de la Tunisie a précisé que la Tunisie ne partageait pas l'avis du représentant de l'Espagne concernant les attributions de ce centre et estimait que les activités du CAR/ASP portaient, au moins en partie, sur la protection des espèces menacées et la conservation de la biodiversité, comme cela avait été indiqué par certaines délégations.

160. La délégation italienne et d'autres délégations ainsi que le représentant du Secrétariat ont fait observer que certaines dispositions du Protocole ASP traitaient des questions évoquées par le représentant de l'Espagne. En outre, ils ont mentionné les décisions pertinentes des Parties contractantes qui explicitaient le mandat du Centre ASP.

161. La représentante de la Grèce, se référant au projet de recommandation concernant la création d'un réseau de surveillance continue pour la végétation marine et la protection des espèces, a demandé des informations supplémentaires sur le fonctionnement de ces réseaux, leur relation avec les réseaux existants d'autres organisations et leurs incidences financières éventuelles.

162. Le représentant de l'Italie a tenu à souligner l'importance d'un contrôle des prairies de Posidonies, surtout dans le sud de la Méditerranée.

163. Le Directeur du Centre ASP a expliqué qu'on n'avait pas l'intention de créer de nouvelles institutions pour mener à bien les activités des réseaux. L'unique objectif était d'améliorer la gestion d'activités proches et d'aider les pays dans leurs efforts de protection des espèces menacées.

164. La représentante de la Grèce a indiqué que son pays proposait d'accueillir un stage de formation aux méthodes de gestion des aires de protection des phoques-moines dans le bassin méditerranéen. Ce stage aura lieu du 23 août au 3 septembre 1993 et pourra accueillir six participants.

165. Le représentant d'Israël a émis l'espoir que le lieu choisi pour les réunions organisées par le Centre ASP permettrait à son pays d'y participer.

166. L'observateur de MEDASSET a exprimé l'espoir que les pays dans lesquels se trouvaient des aires de reproduction pour les espèces menacées continueraient à recevoir des conseils et une aide de la part du Centre et que les Parties contractantes s'évertueraient davantage à appliquer le Plan d'action pour les tortues marines. Elle a félicité le CAR/ASP et son Directeur pour leur excellent travail. MEDASSET se réjouissait de coopérer avec le Centre à la conservation des tortues marines.

167. Le représentant de la France, constatant le démarrage très positif du Centre, a déclaré qu'à titre de contribution en nature aux travaux du Centre, son pays y détacherait un jeune expert, mettrait à disposition 600 volumes de documentation et autre matériel audio-visuel de sensibilisation et offrirait le concours du Parc national de Port-Cros et du Centre de Porquerolles aux activités du CAR/ASP.

168. Le représentant de l'Italie, se félicitant du redémarrage récent du Centre, a offert l'appui du Centre national de la recherche scientifique d'Italie en ce qui concerne des parcs et des aires protégées; un représentant du Centre italien se rendra prochainement à Tunis pour nouer le contact avec le CAR/ASP.

169. En conclusion du débat sur ce point de l'ordre du jour, la réunion a recommandé que les Parties contractantes approuvent les recommandations figurant dans la section pertinente de l'Annexe IV, et a invité le Secrétariat à soumettre le budget-programme correspondant aux Parties contractantes.

c) Préservation des sites historiques côtiers méditerranéens d'intérêt commun (100 sites historiques)

170. M. D. Drocourt, Directeur de l'Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille, a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour en complétant les renseignements fournis dans les sections pertinentes du rapport sur l'état d'avancement du programme relatif aux 100 sites historiques. Il a également présenté les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.66/4 sur les recommandations et allocations budgétaires proposées pour l'exercice 1994-1995.

171. Il a présenté l'état d'avancement de l'objectif prioritaire évoqué à la partie G de la Déclaration de Gênes. Les travaux ont commencé en 1989 après la première rencontre des responsables techniques de sites historiques méditerranéens et des crédits sont prévus à cet effet depuis le mois d'octobre de la même année. Les aspects principaux concernent la régulière progression du nombre de sites et l'inscription de sites culturels et naturels sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco ainsi que la coopération entre responsables de sites historiques sur une base culture/environnement. En avril 1992, la réunion d'experts pour la protection du patrimoine archéologique de la Méditerranée s'est tenue à Bodrum, Turquie.

172. Comme l'avait recommandé le Bureau à sa réunion de février 1988, le programme ne s'attachait pas principalement aux aspects techniques de la protection des monuments et des sites, mais insistait sur la protection dans le cadre de la planification et de la gestion des zones côtières, ainsi que sur la nécessité de protéger les sites de la pollution et autres nuisances et risques. Les résultats obtenus sur de nombreux aspects relatifs aux sites historiques et à l'environnement confirmaient l'interrelation étroite avec les autres composantes du PAM.

173. Le représentant de la France a déclaré que l'Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille était une initiative de la Ville de Marseille qui continuerait de lui apporter son soutien. Il a demandé que le statut des activités méditerranéennes soit mieux précisé et que le Coordonnateur des 100 sites historiques fournisse des renseignements sur ce point avant la fin de 1993. Se référant aux passages de la Déclaration de Gênes traitant des monuments archéologiques, il a estimé que l'accent devrait être mis sur la restauration, la préservation, la recherche et la protection contre les effets nuisibles d'un nombre excessif de visiteurs. Il a instamment demandé aux Etats de contribuer au succès des travaux sur les sites historiques et indiqué qu'il serait souhaitable de trouver des partenaires venant ajouter leur soutien et leur compétence technique. Il a ajouté que Thessalonique (Grèce) avait fait un geste généreux en accueillant une réunion des responsables techniques des sites historiques en Méditerranée et il a émis l'espoir que d'autres villes suivraient cet exemple.

174. Le représentant de l'Italie a indiqué que les 126 sites choisis jusqu'à présent constituaient un large éventail et il a suggéré que l'on envisage d'y inclure les médinas et casbahs.

175. Le représentant de l'Espagne a fait observer que, comme le Directeur exécutif du PNUE l'avait elle-même déclaré, "le PNUE n'était plus en mesure de couvrir tous les domaines imaginables". A son avis, la question des sites historiques relevait plutôt de la compétence de l'Unesco. Il estimait que l'un des objectifs de la Déclaration de Gênes consistait à sélectionner et à protéger au moins 100 sites historiques d'intérêt méditerranéen. Selon lui, il convenait de réfléchir à cette question en se demandant s'il était raisonnable de continuer dans cette voie puisque, considérée sous l'angle international, la question relevait de la compétence de l'Unesco.

176. Plusieurs délégations, ainsi que les représentants du Secrétariat, ont répondu que le Protocole ASP comprenait diverses dispositions concernant le patrimoine culturel ainsi que les sites d'intérêt historique et archéologique. Certaines parties de la Déclaration de Gênes et des décisions des Parties contractantes ont également été mentionnées à cet égard. Dès 1979, a-t-on fait remarquer, on a commencé à s'atteler à la protection des sites historiques dans le contexte des projets d'aménagement côtier.

177. A la fin du débat, le Directeur du Programme pour les 100 sites historiques a déclaré que l'organisation régulière de réunions de responsables techniques des sites historiques de la Méditerranée - réunions qui n'avaient aucune incidence budgétaire pour le PAM, bien qu'étant en relation étroite avec le Programme des 100 sites - avait établi des relations interinstitutions qui permettaient de renforcer les activités méthodologiques lancées en faveur des sites historiques dans le cadre du PAM et avait apporté un soutien précieux aux efforts déployés pour réaliser les objectifs de ce programme. Il a ajouté que le Programme pour les 100 sites était développé en coopération avec l'Unesco.

178. En conclusion du débat sur ce point de l'ordre du jour, la réunion a recommandé que les Parties contractantes approuvent les recommandations figurant à la section pertinente de l'Annexe IV, et a invité le Secrétariat à soumettre le budget-programme correspondant aux Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

179. Le représentant de la France a mis les participants au courant d'un programme appelé "Hercules, en cours de lancement en Méditerranée, qui avait pour objectif d'ensemble de surveiller les modifications globales du milieu marin en Méditerranée par des observations simultanées des cycles annuels de plancton dans diverses parties de la Méditerranée. Il a précisé que ce programme était très prometteur puisqu'il pourrait fournir, s'il était correctement mis en oeuvre, un tableau général et fiable de l'évolution et des tendances dans l'ensemble de la Méditerranée. De ce fait, il considérait que les résultats finaux du programme seraient très bénéfiques pour le MED POL et il proposait que, sur les 40.000 \$ E.U. requis pour l'exécution du programme, 20.000 fussent alloués à partir du budget MED POL pour 1994. A cet égard, il a proposé que le Comité scientifique et technique du PAM, tout comme le Bureau des Parties contractantes, examinent régulièrement la coopération entre le MED POL et le programme Hercules, en vue de garantir au PAM le profit optimal de son association audit programme. Une discussion menée dans le cadre d'une table ronde pouvait également être envisagée. Un bref débat s'est alors engagé au cours duquel certains représentants ont appuyé la proposition et qu'un autre émettait des doutes quant à la participation du PAM à un programme de cette nature. La réunion a pris note de la proposition et a décidé de la transmettre à la réunion des Parties contractantes.

180. Le représentant de la France a rappelé la demande précédemment formulée à la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes pour que soit établi un rapport sur les moyens de réduire les coûts administratifs et de réaliser des économies. Il a fait part de la nécessité d'améliorer la présentation du rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée - qui doit être établi pour le 15 juillet 1993 et distribué aux Parties contractantes - en proposant d'y inclure les points suivants:

- activités du PAM au sens strict;
- comptes provisoires du Fonds d'affectation spéciale pour 1992;
- efforts de l'Unité de coordination pour améliorer la gestion et réduire les frais administratifs;
- résumé de deux pages sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée;
- travaux entrepris pour l'environnement et le développement durable par d'autres organismes, et qui portent directement sur la région méditerranéenne;
- activités entreprises par les Parties contractantes et portant directement sur la région méditerranéenne.

181. Le Coordonnateur du PAM a indiqué que, en plus du rapport habituel du Directeur exécutif, un autre rapport serait établi conformément à la proposition française. Dans un délai d'une semaine, l'Unité de coordination adresserait à toutes les Parties contractantes, aux Centres d'activités régionales, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, une lettre sollicitant leur contribution au rapport avant une certaine date. Il a souligné que l'Unité de coordination ne recevait pas de rapports nationaux réguliers sur les activités entreprises par les Parties contractantes, ainsi que le prescrivait pourtant l'article 20 de la Convention de Barcelone.

182. Le représentant de l'Italie a informé la réunion de la récente décision adoptée par les 12 pays de l'Atlantique Nord-Est et la CE, les 21 et 22 septembre 1992, concernant la pollution toxique du milieu marin: une nouvelle convention pour la protection du milieu marin de la région de l'Atlantique Nord-Est, dite Convention de Paris, a été approuvée. Il a souligné que cette décision, tout comme d'autres également adoptées, auraient d'importantes incidences pour la région méditerranéenne. Dans la nouvelle convention ainsi que dans la Déclaration ministérielle, l'une des décisions les plus pertinentes pour la Méditerranée concernait la pollution occasionnée par les substances qui sont toxiques, persistantes et susceptibles de s'accumuler.

183. Le Coordonnateur du PAM a accueilli favorablement la proposition et a suggéré que des réunions soient éventuellement organisées à l'avenir entre les Secrétariats du PAM et de la Convention de Paris en vue de coordonner les efforts.

184. A l'issue d'une brève discussion sur la proposition italienne, le Président a proposé que la réunion accueille favorablement l'initiative et en prenne note. La proposition du Président a été acceptée.

185. Le Coordonnateur du PAM a abordé la question de la structure et des travaux des réunions conjointes du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique, et il a indiqué que l'Unité de coordination proposerait, à un stade ultérieur, un modus operandi remanié pour ces réunions conjointes, lesquelles, dans une large mesure, recoupent les travaux des réunions des points focaux nationaux et accroissent la charge financière sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

186. La réunion a pris note des observations du Coordonnateur et a demandé au Secrétariat d'établir sur cette question un document qui sera présenté à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

187. La réunion a adopté son rapport le vendredi 7 mai 1993.

Point 8 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

188. Après l'échange habituel de civilités, le Président a déclaré la réunion close le vendredi 7 mai 1993.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA
ALBANIE

Mr. Lirim Selfo
Chairman
Committee of Environmental Preservation
and Protection
Ministry of Health and Environment
Tirana
Albania

Tel/Fax No: (355) 42 27907

Mr. Gani Deliu
National Co-ordinator for MED POL
Committee of Environmental Preservation
and Protection
Ministry of Health and Environment
Tirana
Albania

Tel/Fax No: (355) 42 27907

ALGERIA
ALGERIE

M. Slimane Zaouche
Sous-Directeur
Direction de l'environnement
Ministère de l'éducation nationale
Secrétariat d'Etat à la recherche
scientifique
128, Chemin Mohamed Gacem
Villa Suzini
El Mouradia
Alger
Algérie

Tel. No: (213) 2 592773

Tlx. No: 65303

Fax. No: (213) 2 653360

Mme. Nadja Zaoui

Agence Nationale de Protection
de l'Environnement
Direction Régionale Centre
BP 62 Bordj El Bahri
La Marsa (W. Boumerdes)
Algérie

Tel. No: (213) 2 861445
(213) 2 863773/4
Fax. No: (213) 2 863775

CYPRUS
CHYPRE

Mr. A. Demetropoulos

Director
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Department of Fisheries
Aeolou 13
Nicosia
Cyprus

Tel. No: (357) 2 303279
Tlx. No: 4660 MINAGRI CY
Fax. No: (357) 2 365955

Mr. Antonios Antoniou

Environmental Officer
Environment Service
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Nicosia
Cyprus

Tel. No: (357) 2 302586
Tlx. No: 4660 MINAGRI
Fax. No: (357) 2 445156

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE

M. J. Vaccarezza

Coordonnateur national pour le MEDPOL
Commission des Communautés Européennes
Direction générale environnement
Sécurité nucléaire et protection civile
200, Rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel. No: (32) 2 296 8685
Fax. No: (32) 2 296 8825

EGYPTE
EGYPTE

Mr. Mohamed Fawzi

Director
Water and Coastal Areas Protection
Egyptian Environmental Affairs
Agency (EEAA)
Cabinet of Ministers
11 Hassan Sabry Street
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel. No: (20) 2 3416019
Tlx. No: 91-93794 WAZRA UN
Fax. No: (20) 2 3420768

Mr. Ali Ibrahim El-Beltagy

Director
National Institute of Oceanography
and Fisheries
Kayet-Bey
Alexandria
Egypt

Tel. No: (20) 3 807138
Tlx. No: 91-93069 ASRP UNI
Fax. No: (20) 3 801174

FRANCE
FRANCE

M. Serge Antoine

10 rue de la Fontaine
91570 Bièvres
France

Tel. No: (33) 1 69412056
Fax. No: (33) 1 69855233

M. Jean-Marie Massin

Bureau de coordination des Affaires
Internationales
Sous-direction des Affaires générales
Service de l'eau
Direction de l'eau et de la prévention des
pollutions et des risques
Ministère de l'environnement
14 boulevard du Général-Leclerc
92524 Neuilly-sur-Seine
France

Tel. No: (33) 1 40812122
Tlx. No: 42-620602 DENVIR F
Fax. No: (33) 1 40818389

M. M. Stefanini

Ministère des Affaires Etrangères
Direction des Affaires Economiques et
Financières, et Affaires Générales
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel. No: (33) 1 47535353

Fax. No: (33) 1 47535085

GREECE
GRECE

Ms. Athena Mourmouris

Ministry of the Environment, Physical
Planning and Public Works
147 Patission Street
112 51 Athens
Greece

Tel. No: (30) 1 8650334

Tlx. No: 216028 DYPP GR

Fax. No: (30) 1 8647420

Mr. Dimitrios Tsotsos

Chemical Engineer - Environmentalist
Ministry of the Environment, Physical
Planning and Public Works
147 Patission Street
112 51 Athens
Greece

Tel. No: (30) 1 8650053/8650334

Tlx. No: 216028 DYPP GR

Fax. No: (30) 1 8647420

Ms. Demetra Spala

Head
Natural Environment Management Section
Environmental Planning Division
Ministry of the Environment, Physical
Planning and Public Works
36, Trikallon Street
115 26 Athens
Greece

Tel. No: (30) 1 6917620

Tlx. No: 216028 DYPP GR

Fax. No: (30) 1 86474220

(30) 1 6926426

Captn. Dam. Doumanis

Head of Section
Marine Environment Protection Division
Ministry of Mercantile Marine
106 Notara Street
18535 Piraeus
Greece

Tel. No: (30) 1 4510036/4121211
Tlx. No: 213592 YEN GR

ISRAEL
ISRAEL

Mr Ellik Adler

Head
Marine and Coastal Environment Division
Ministry of the Environment
8 King David Street
P.O. Box 6234
91061 Jerusalem
Israel

Tel. No: (972) 2 231119
Fax. No: (972) 2 233056

Mr. Dror Amir

Assistant to the Director General
Ministry of the Environment
P.O. Box 6234
91061 Jerusalem
Israel

Tel. No: (972) 2 701606/7
Fax. No: (972) 2 611898

ITALY
ITALIE

M. Lorenzo Villa

Coordonnateur national pour le MED POL
Istituto Superiore di Sanità
299, Viale Regina Elena
00100 Rome
Italie

Tel. No: (39) 6 4990 (ext. 369)/4455646
Tlx. No: 43-610071 ISTSAN I
FAX. No: (39) 6 4440064

M. Giuliano Fierro

Point Focal pour le PAP/CAR
Dipartimento Scienze Della Terra
Università di Genova
26, Corso Europa
16132 Gênes
Italie

Tel. No: (39) 10 3538270/500794
Tlx. No: 43-271114
Fax. No: (39) 10 500794

M. Franco Ciarnelli

Point Focal pour le Plan Bleu
73, Via Barnaba Oriani
00197 Rome
Italie

Tel. No: (39) 6 8078323/8078334
Fax. No: (39) 6 8587860

LEBANON
LIBAN

Mr. H. Koujournjan

Director
Marine Research Centre/NCSR
P. O. Box 123
Jounieh
Lebanon

Tel. No: (961) 9 918570/934763
Tlx. No: 494-41002
(FOR ATTN. KOUY)
Fax. No: (357) 9512578 THROUGH
CYPRUS
1 212 4782735 THROUGH
NY

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Mr. Abdul Fattah Boargob

PAP/NFP Technical Advisor
Technical Centre for Environment Protection
P.O. Box 83618
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel. No: (218) 21 48452/45795
Tlx. No: 901-20138 TCEP LY
Fax. No: (218) 21 38098

Mr. B. Faris

Advisor Marine Pollution
c/o Technical Centre for Environment
Protection
P.O. Box 83618
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel. No: 218 21 48452/45795
Fax. No: 218 21 38098
Tlx No: 901-20138 TCEP LY

MALTA
MALTE

Mr. Philip Grech

Director
Drainage Section
Ministry of Environment
Pinto Wharf
Floriana
Malta

Tel. No: (356) 247236
Fax. No: (356) 247220

Mr. Edward Scicluna

PAP/BP Focal Point
Department of Economics
University of Malta
Tal-Qroqq
Msida
Malta

Tel. No: (356) 412812
Tlx. No: 406-407 HIEDUC
Fax. No: (356) 336450

MONACO
MONACO

M. Patrick Van Klaveren

Chef de Service
Service de l'Environnement
Dépt. des Travaux Publics et des
Affaires Sociales
Ministère d'Etat
Place de la Visitation
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel. No: (33) 93158148/49
Fax. No: (33) 93159233

Mme Marie-Christine Grillo
Chef de section (Biologie)
Service de l'Environnement
Dépt. des Travaux Publics et des
Affaires Sociales
Ministère d'Etat
Place de la Visitation
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel. No: (33) 93158010
Fax. No: (33) 93159233

MOROCCO
MAROC

M. Rédouane Houssaini
Secrétaire des Affaires étrangères
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération
chargé de l'environnement
Direction de la Coopération
Economique Multilatérale
Rabat-Chellah

Maroc

Tel. No: (212) 07 734932
Tlx. No: 366-57
Fax. No: (212) 07 730871
(212) 07 762184

M. Mohamed Dahhou
Ingénieur océanographe
Sous-Secrétariat d'Etat chargé de
la protection de l'environnement
Ministère de l'intérieur
Rabat
Maroc

Tel. No: (212) 07 763933
Fax. No: (212) 07 762309

SPAIN
ESPAGNE

M. J. Ros Vincent

Sub. Gral. de Normativa y Relaciones
Institucionales
Ministerio de Obras Publicas y
Transportes
64, Paseo de la Castellana
28071 Madrid
Espagne

Tel. No: (34) 1 5531600
Tlx. No: 52-22325 MOPU
Fax. No: (34) 1 53307111

Mme. A. Rambla Gil

Jefe de Area Relaciones Exteriores
D.G. de Politica Ambiental
Ministerio de Obras Publicas y Transportes
67 Paseo de la Castellana
28071 Madrid
Espagne

Tel. No: (34) 1 5531621
Tlx. No: 52-22325 MOPU E
Fax. No: (34) 1 5330711

SYRIA
SYRIE

Mr. Abdullattif Youssef

Director
Marine Research Institute
Tishreen University
Latakia
Syrian Arab Republic

Tel. No: (963) 41 225658
Tlx. No: 492-451084 TUNIV SY

Mr. Hassan Helmi Kharouf

Faculty of Sciences
Department of Zoology
Damascus University
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel. No: (963) 11 222003
Tlx. No: 492-411971 SY HAMAK

TUNISIA
TUNISIE

M. Mohamed Ghourabi
Coordonnateur des Etudes
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)
12, Avenue Khereddine Pacha
1002 Tunis Le Belvédère
Tunisie

Tel. No: (216) 1 799650
Fax. No: (216) 1 789844
Tlx. No: 17190

M. Ridha Ben Aissa
Responsable du Laboratoire des
entérobactéries, Contrôle des
eaux et des denrées alimentaires
Institut Pasteur de Tunis
13 Place Pasteur
B.P. 74
Belvédère
1002 Tunis
Tunisie

Tel. No: (216) 1 283022-4
Fax. No: (216) 1 791833
Tlx. No: 14391 PASTU

TURKEY
TURQUIE

Ms. Nuran Talu
Director
Department of International Relations
Ministry of Environment
Istanbul Caddesi No 88
Iskitler
06060 Ankara
Turkey

Tel. No: (90) 4 3418379
Fax. No: (90) 3411356

Ms. Nesrin Algan
National Focal Point for MAP
Section Chief of Department of Int. Relations
Ministry of Environment
Istanbul Caddesi No 88
Iskitler
06060 Ankara
Turkey

Tel. No: (90) 4 3423900 Ext. 2732
Fax. No: (90) 4 3411356

OBSERVERS

CROATIA
CROATIE

Mr. Franjo Gasparovic
Consultant
Ministry of Environment and Building
Vu' Avenia Vukrvar 78
41000 Zagreb
Croatia

Tel. No: (41) 536 147/273192
Tlx. No: 62-22120 TANZG YU

REPRESENTATIVES OF SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE
UNITED NATIONS (FAO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

Mr. Gabriel P. Gabrielides
Senior Fishery Officer (Marine Pollution)
FAO Project Office
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel. No: (30) 1 725 3190-5
Tlx. No: 222564 MEDU GR
Fax. No: (30) 1 725 3197
E-Mail: UNICEF Network
(ITT/DIALCOM)
UNET UNEP>MEDU USER ID: UNE058

UNITED NATIONS EDUCATIONAL
SCIENTIFIC AND CULTURAL
ORGANIZATION (UNESCO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Mr. Alexandros Bousoulengas
IOC Consultant
UNESCO
7, Place de Fontenoy
75700 Paris
France

Tel. No: (33) 1 45683992
Tlx. No: 42-204451
Fax. No: (33) 1 40569316

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Mr. Louis Saliba
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel. No: (30) 1 725 3190-5
Tlx. No: 222564 MEDU GR
Fax. No: (30) 1 725 3197

IAEA MARINE ENVIRONMENT LABORATORY
IN MONACO (IAEA-MEL)
LABORATOIRE D'ETUDE DU MILIEU MARIN DE
L'AIEA A MONACO (AIEA-LEMM)

Ms. Milena Horvat
Marine Pollution Chemist
IAEA-MEL Marine Environment Studies
Laboratory
19, Avenue des Castellans
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel. No: (33) 92 052222
Fax. No: (33) 92 053963

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION (WMO)
ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE (OMM)

Mr. Alexandre Soudine
Senior Scientific Officer
Environment Division, WMO
P.O. Box No 2300
CH-1211 Geneva 2
Switzerland

Tel. No.: (41) 22 7308420/730811
Fax. No.: (41) 22 7400984
Tlx. No: 414199 A OMMCH

INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC
COMMISSION OF UNESCO (IOC)
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE

Mr. Alexandros Bousoulengas
IOC Consultant
UNESCO
7, Place de Fontenoy
75700 Paris
France

Tel. No: (33) 1 45683992
Tlx. No: 42-204451
Fax. No: (33) 1 40569316

OTHER INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

GREENPEACE INTERNATIONAL

Ms. Domitilla Senni

Advisor on Treaty and Convention Project
Political Division
Greenpeace Italy
28, Viale Manlio Gelsomini
00135 Rome
Italy

Tel. No: (39) 6 5744111
Tlx. No: 43-616312 GPITA I
Fax. No: (39) 6 578 3531

Ms. Ruth Stringer

Honorary Research Fellow
Earth Resources Centre
University of Exeter
Greenpeace Exeter Laboratory
North Park Road
Exeter EX4 4QE
United Kingdom

Tel. No: (44) 392 263917
Fax. No: (44) 392 263907

INTERNATIONAL JURIDICAL ORGANIZATION
FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT
ORGANISATION JURIDIQUE INTERNATIONALE
POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

Mr. Mario Gutierrez

President
International Juridical Organization
for Environment and Development
Via Barberini, 3
00187 Roma
Italia

Tel. No: (39) 6 474 2117
Tlx. No: 614046 IJO
Fax. No: (39) 6 474 5779

HELLENIC MARINE ENVIRONMENT
PROTECTION ASSOCIATION (HELMEPA)
ASSOCIATION GRECQUE POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

Ms. Ypatia Mitsatsos

International Relations
HELMEPA-MEDSPA
5, Pergamou Street
Nea Smyrni
171 21 Athens
Greece

Tel. No: 934 3088/934 1233
Tlx. No: 22 3179 HELM GR
Fax. No: 935 3847

MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE/
EUROPEAN ENVIRONMENT BUREAU

MEDITERRANEAN ASSOCIATION
TO SAVE THE SEA TURTLES
ASSOCIATION MEDITERRANEENNE
POUR SAUVER LES TORTUES DE MER

Mr. Stelios Volakis
Geologist/Oceanographer
HELMEPA-MEDSPA
5, Pergamou Street
Nea Smyrni
171 21 Athens
Greece

Tel. No: 934 3088/934 1233
Tlx. No: 22 3179 HELM GR
Fax. No: 935 3847

Mr. Michael Scoulios
Mediterranean Information Office
28, Tripodon Street
Plaka
105 58 Athens
Greece

Tel. No: 322 5345
Fax. No: 322 5240

Ms. Mary Iliopoulou
Mediterranean Information Office
28, Tripodon Street
Plaka
105 58 Athens
Greece

Tel. No: 322 5345
Fax. No: 322 5240

Ms. Lily Venizelos
President
MEDASSET UK & Greece
1c, Lycavitou Street
106 72 Athens
Greece

Tel. No: (30) 1 361 35552
Fax. No: (30) 1 77243007

LA FACOLTA DELL'ARTE E
DELLA SCIENZA

Mr. Sergio Illuminato

La Facoltà dell'Arte e della Scienza
Via Nicola Fabrizi 11/a
00153 Roma
Italia

Tel. No: (39) 6 581 1380
Fax. No: (39) 6 5880758

Mr. L. Sabatini

La Facoltà dell'Arte e della Scienza
Via Nicola Fabrizi 11/a
00153 Roma
Italia

Tel. No: (39) 6 581 1380
Fax. No: (39) 6 5880758

EURO CHLOR

M. J. Verdier

EURO CHLOR
Avenue E. Van Nieuwenhuysse 4
Box 2
B-1160 Bruxelles
Belgique

Tel. No: (32) 2 676 7252/65
Fax. No: (32) 2 676 7230

M. Arseen Seys

EURO CHLOR
Avenue E. Van Nieuwenhuysse 4
Box 2
B-1160 Bruxelles
Belgique

Tel. No: (32) 2 676 7252/65
Fax. No: (32) 2 676 7300

INTERNATIONAL CENTRE FOR COASTAL
AND OCEAN POLICY STUDIES (ICCOPS)
CENTRE INTERNATIONAL POUR LES ETUDES
DE POLITIQUES COTIERES ET D'OCEAN

Mr. Stefano Belfiore

The International Centre for Coastal
and Ocean Studies
Via dell'Acciaio, 139
16152 Gênes
Italie

Tel. No: (39) 10 6514000
Fax. No: (39) 10 603801

AMIGOS DEL MEDITERRANEO
LES AMIS DE LA MEDITERRANEE

Mr. Humberto da Cruz

President
Amigos del Mediterráneo
c/Juan Pradillo 26, 1º
Madrid 28039
Spain

Tel. No: (34) 1 3233440
Fax. No: (34) 1 3114874 (Ms. Helda)

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

UNEP/IMO REGIONAL MARINE
POLLUTION EMERGENCY RESPONSE
CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN
SEA (REMPEC)
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN
POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE
ACCIDENTELLE (REMPEC)

Mr. Jean-Claude Sainlos

Director
Regional Marine Pollution Emergency
Response Centre for the Mediterranean Sea
Manoel Island
Malta

Tel. No: (356) 33 7296-9
Tlx. No: 406-1464 MW
Cables : UNROCC, Malta
Fax. No: (356) 33 9951

REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR THE BLUE PLAN
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PLAN BLEU

M. M. Batisse

Président
c/o UNESCO-SC
Place de Fontenoy
75700 Paris
France

Tel. No: (33) 1 45684051
Fax. No: (33) 1 40659897

M. Bernard Glass

Directeur
CAR/PB
Place Sophie Laffitte
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel. No: (33) 93653959
Tlx. No: 42-970005 F
Fax. No: (33) 93653528

REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR THE PRIORITY ACTIONS
PROGRAMME
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PROGRAMME D'ACTIVITES
PRIORITAIRES

M. A. Hoballah

Economist - Planner
CAR/PB
Place Sophie Laffitte
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel. No: (33) 93653959

Tlx. No: 42-970005 F

Fax. No: (33) 93653528

Mr Arsen Pavasovic

Director, PAP/RAC
11 Kraj Sv. Ivana
P.O. Box 74
58000 Split
Croatia

Tel. No: (38) 58 43499

Tlx. No: 62-26477 URBS YU

Fax. No: (38) 58 361677

Mr Ivica Trumbic

Assistant Director, PAP/RAC
11 Kraj Sv. Ivana
P.O. Box 74
58000 Split
Croatia

Tel. No: (38) 58 43499

Tlx. No: 62-26477 URBS YU

Fax. No: (38) 58 361677

REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LES AIRES SPECIALEMENT
PROTEGEES

M. Mohamed Saied

Directeur
Centre d'activités régionales pour les
Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
15, rue Ali Ibn Abi Taleb
Cité Jardins
1002 Tunis
Tunisie

Tel. No: (216) 1 795760

Tlx. No: 409-15190 ANPE TN

Fax. No: (216) 1 797349

M. Chedly Rais

Expert-Marine biologist
Centre d'activités régionales pour les
Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
15, rue Ali Ibn Abi Taleb
Cité Jardins
1002 Tunis
Tunisie

Tel. No: (216) 1 795760
Tlx. No: 409-15190 ANPE TN
Fax. No: (216) 1 797349

M. Marco Barbieri

Expert-Marine Biologist
Centre d'activités régionales pour les
Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
15, rue Ali Ibn Abi Taleb
Cité Jardins
1002 Tunis
Tunisie

Tel. No: (216) 1 795760
Tlx. No: 409-15190 ANPE TN
Fax. No: (216) 1 797349

100 MEDITERRANEAN HISTORIC SITES
100 SITES HISTORIQUES MEDITERRANEENS

M. Daniel Drocourt

Coordonnateur
"100 Sites Historiques méditerranéens"
du Plan d'action pour la Méditerranée
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Square Belsunce
13001 Marseille
France

Tel. No: (33) 91907874
Fax. No: (33) 91561461

CO-ORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

CO-ORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Mr. Salvino Busuttil
Co-ordinator

Mr. Ljubomir Jeftic
Senior Marine Scientist

Mr. Ibrahim Dharat
Senior Programme Officer

Mr. Francesco Saverio Civili
Marine Scientist

Mr. Adnan Aksel
Computer Operations Officer

Mr. Christian Marx
Fund/Administrative Officer

Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel. No: (30) 1 725 3190-5
Tlx. No: 222564 MEDU GR
Fax. No: (30) 1 725 3197
E-Mail: UNICEF Network
(ITT/DIALCOM)

UNET UNEP>MEDU USER ID: UNE058

Mr. Evangelos G. Raftopoulos
Professor of International Law
UNEP/MAP Legal Adviser
22 Dorileou Street
Mavilli Square
115 21 Athens
Greece

Tel. No: (30) 1 644 8414

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1992/1993, recommandations et budget-programme pour 1994/1995:
 - 5.1 Application de la Convention de Barcelone

Rapport sur l'état d'avancement des activités en 1992/1993, recommandations et budget-programme pour 1994/1995:

 - (a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
 - (b) Coordination du programme
 - (c) Développement durable:
 - Agenda 21 pour la Méditerranée/Programme PAM - CE (Charte de Nicosie)
 - Programme d'aménagement côtier (PAC)
 - (d) Volet juridique
 - (e) Information
 - 5.2 Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du Protocole relatif aux immersions

Rapport sur l'application du Protocole tellurique et du Protocole immersions en 1992/1993, recommandations et budget-programme pour 1994/1995

 - a) Evaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cuivre, le zinc et leurs composés, et mesures proposées
 - b) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes, et mesures proposées
 - c) Projets de recherche se rapportant directement au Protocole tellurique

5.3 Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée:

Rapport sur l'état d'avancement des activités MED POL en 1992/1993, recommandations et budget-programme pour 1994/1995:

- (a) Programme de surveillance continue et activités d'appui
- (b) Assurance qualité des données
- (c) Projets de recherche
- (d) Changements climatiques

5.4 Application du Protocole relatif aux situations critiques

Rapport sur l'état d'avancement des activités relatives à la prévention et à la lutte contre la pollution par les navires en 1992/1993, recommandations et budget-programme pour 1994/1995:

- (a) Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
- (b) Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)
- (c) Application du plan d'action sur les installations portuaires de réception pour la région méditerranéenne

5.5 Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale de la Méditerranée:

Rapport sur l'état d'avancement des activités en 1992/1993, recommandations et budget-programme pour 1994/1995:

- (a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement
Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)
- (b) Planification et gestion du littoral
Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

5.6 Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques

Rapport sur l'état d'avancement des activités relatives à la protection du patrimoine méditerranéen commun en 1992/1993, recommandations et budget-programme pour 1994/1995:

- (a) Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée
- (b) Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
- (c) Préservation des 100 sites historiques méditerranéen d'intérêt commun

6. Questions diverses

7. Adoption du rapport de la réunion

8. Clôture de la réunion

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

UNEP(OCA)/MED WG.66/1	Ordre du jour provisoire
UNEP(OCA)/MED WG.66/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP(OCA)/MED WG.66/3	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1992/1993
UNEP(OCA)/MED WG.66/4	Recommandations et budget-programme pour 1994/1995 - Proposition du Secrétariat
UNEP(OCA)/MED WG.66/5	Projet de code de conduite pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer dans la région méditerranéenne - Proposition du Secrétariat
UNEP(OCA)/MED WG.66/6	Proposition pour une Force d'intervention méditerranéenne d'assistance à la lutte contre la pollution marine accidentelle - Proposition du Secrétariat
UNEP(OCA)/MED WG.66/7	Programme à moyen terme (1994-1997) des activités du REMPEC - Proposition du Secrétariat
UNEP(OCA)/MED WG.66/8	Rapport de la réunion (sera publié à l'issue de la réunion)

Documents d'information

UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.1	Liste des documents
UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.2	Liste des participants
UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.3	Evaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés et mesures proposés
UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.4	Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes et mesures proposés

Documents de référence

UNEP(OCA)/MED WG.63/4	Rapport de la réunion consultative informelle d'experts Méditerranéens sur l'"Agenda 21 pour la Méditerranée" (Malte, 11-13 février 1993)
UNEP(OCA)/MED WG.40/2	Report of the Fourth Meeting of MED Unit and Regional Activity Centres (RAC) (Athens, 14-16 January 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.56/2	Coastal Areas Management Programme (CAMP) - Progress Report - 1992 (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.56/5	Report of the Fifth Meeting of MED Unit and Regional Activity Centres (RAC) (Malta, 19-20 September 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.60/2	Report of the Sixth Meeting of MED Unit and Regional Activity Centres (RAC) (Athens, 26 November 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.62/2	Report of the Seventh Meeting of MED Unit and Regional Activity Centres (RAC) (Malta, 15-16 February 1993) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.35/4	Report of the Meeting of the MED POL National Co-ordinators (Athens, 6-9 May 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.58/1	Report of the XXVI Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) for MED POL (Athens, 8-11 December 1992) (anglais seulement)
REMPEC/WG.5/12	Rapport de la réunion des correspondants du Centre Régional Méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) (Malte, 22-26 septembre 1992)
REMPEC/WG.3/4	Rapport de la réunion des experts nationaux sur les installations de reception portuaires en Méditerranée (Le Caire, 16-19 Décembre 1991)
--	Plan d'Action concernant la mise en place d'Installations de Réception Portuaires adéquates dans le bassin Méditerranéen (Le Caire, Décembre 1991)
UNEP(OCA)/MED WG.39/4	Rapport de la neuvième réunion des Points Focaux Nationaux du Plan Bleu (PB/CAR) (Sophia Antipolis, 22-23 octobre 1992)
UNEP(OCA)/MED WG.36/6	Rapport de la Consultation conjointe concernant la conservation des cétacés dans la mer Méditerranée et la Mer Noire (Athènes, 26-27 octobre 1992)

UNEP(OCA)/MED WG.36/7	Rapport de la réunion des Points Focaux Nationaux pour les Aires Spécialement Protégées de la Méditerranée (ASP/CAR) (Athènes, 26-20 octobre 1992)
UNEP(OCA)/MED WG.38/5	Rapport de la réunion des Points Focaux Nationaux pour le Programme d'action prioritaires (CAR/PAP), (Athènes, 23-25 November 1992)
UNEP(OCA)/MED WG.20/2	Report of the Third Meeting of MED Unit and Regional Activity Centres (RACs) on MAP programme (Athens, 14-15 January 1991) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.30/4	Rapport de la troisième réunion du Groupe de Travail d'experts sur le projet de Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Le Caire, 4-5 octobre 1991)
UNEP(OCA)/MED IG.1/5	Rapport de la Septième Réunion Ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Le Caire, 8-11 octobre 1991)
UNEP/BUR/40/5	Rapport du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Le Caire, 25-26 février 1992)
UNEP/BUR/41/3	Rapport du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Le Caire, 9-10 novembre 1993)
UNEP/BUR/42/3	Rapport du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Le Caire, 1-2 mars 1993)
UNEP/BUR/40/Inf.3	Compilation of Environmental Legislation relative to the Barcelona Convention - Comparative Analysis (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.59/2	Report of the UNEP/FAO Consultation meeting on the evaluation of the Israeli monitoring programme (Haifa, 21-22 December 1992) (anglais seulement)
FIR/MEDPOL/NICE/3	Report of the FAO/IOC/UNEP Training Workshop on the techniques for monitoring biological effects of pollutants in marine organisms (Nice, 14-25 September 1992) (anglais seulement) Report of the FAO/UNEP/EUROMED Working Group on biomonitoring in the Mediterranean and the Black sea (Malta, 10-11 November 1992) (anglais seulement)

FIR/MEDPOL/HERB/2	Report of the FAO/UNEP/IAEA Review meeting on the herbicides pilot survey (Athens, 7-9 April 1992)(anglais seulement)
FIR/MEDPOL/ALE/4	Report of the FAO/IOC/UNEP Training Workshop on the Statistical Treatment and Interpretation of Marine Community Data (Alexandria, 9-19 December 1991) (anglais seulement)
FIR/MEDPOL/ISR/4	Report of the FAO/IOC/UNEP Training Workshop on the Statistical Treatment and Interpretation of Marine Community Data (Israel, 14-19 June 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/WG.12/3	Strategy for the Reduction of the degradation of the marine environment from land-based sources of pollution and activities in coastal areas (anglais seulement)
UNEP(OCA)/WG.14/Inf.8	Preliminary study on the costs and benefits of measures for the reduction of degradation of the environment from land-based sources of pollution and activities in coastal areas of the Bay of Izmir (Nairobi, 9-13 December 1991) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/WG.14/Inf.9	Preliminary study on the costs and benefits of measures for the reduction of degradation of the environment from land-based sources of pollution and activities in coastal areas of the Island of Rhodes (Nairobi, 9-13 December 1991) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.45/2	Preliminary study on the costs and benefits of measures for the reduction of degradation of the environment from land-based sources of pollution and activities in coastal areas of the Bay of Izmir (Athens, 6-8 April 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.45/3	Preliminary study on the costs and benefits of measures for the reduction of degradation of the environment from land-based sources of pollution and activities in coastal areas of the Island of Rhodes (Athens, 6-8 April 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.45/4	Methodology for the use of cost-benefit analysis in environmental investment projects a review of the Izmir Bay analysis (Athens, 6-8 April 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.45/5	Methodology for the use of cost-benefit analysis in environmental investment projects a review of the island of Rhodes analysis (Athens, 6-8 April 1992) (anglais seulement)

UNEP(OCA)/MED WG.45/6	Report of the consultation meeting on costs and benefits of reduction of the degradation of the marine environment from land-based sources of pollution and activities in coastal areas (Athens, 6-8 April 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.35/Inf.4	Progress report on the implementation of the dumping protocol - Meeting of the MED POL National Co-ordinators (Athens, 6-9 May 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.67/1	Minutes of the Consultation meeting on the evaluation of the MED POL Programme (Athens, 7-8 January 1993) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.43/2	Report of the First meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Cres/Losinj islands (Rijeka, 2-3 March 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.52/1	Report of the Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Cres/Losinj islands (Rijeka, 4 May 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.53/2)	Report of the Third meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Cres/Losinj islands (Rijeka, 16-19 July 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.42/1	Report of the Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Kastela Bay (Split, 24 January 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.53/2	Report of the Third meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Kastela Bay (Rijeka, 16-19 July 1992). (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.46/8	Report of the Fourth meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Island of Rhodes (Athens, 30 to 31 March 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.33/2	Report of the First meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Syrian coast (Damascus, 23-24 November 1991) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.47/1	Report of the Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Syrian coast (Damascus, 14-15 December 1991) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.48/1	Report of the Third meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Syrian coast (Damascus, 11-14 April 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.51/1	Report of the Fourth meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Syrian coast (Damascus, 3-7 July 1992) (anglais seulement)

UNEP(OCA)/MED WG.31/2	Report of the First meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Island of Malta (Msida, 11-12 November 1991) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.50/1	Report of the Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Island of Malta (Valletta, 14 February 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.49/10	Report of the Third meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Island of Malta (Valletta, 18-20 May 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.54/1	Report of the Fourth meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Island of Malta (Valletta, 14 September 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.55/7	Report of the Joint meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Cres/Losinj Islands, the Island of Rhodes, the Syrian coast, the Island of Malta and Kastela Bay (Malta, 15 to 19 September 1992) (anglais seulement)
UNEP(OCA)/MED WG.44/1	Report of the consultation meeting on the preparation of a research programme on eutrophication and plankton blooms (Athens, 19-20 March 1992) (anglais seulement)
-	Jeftic, L., J.D. Milliman, and G. Sestini (Editors), Climatic Change and the Mediterranean, Environmental and Societal Impacts of Climatic Change and Sea-level Rise in the Mediterranean Region, E. Arnold, 1992, p.673. (anglais seulement)
EUR/ICP/CEH 103	Report on a joint WHO/UNEP Meeting on Health Risks from Bathing in Marine Waters (MED/POL Phase II) (Athens, 15-18 May 1991) (version française en préparation)
EUR/ICP/CEH 105	Rapport sommaire du Quatrième cours de formation et exercice d'étalonnage en méthodes biologiques aux fins de la surveillance continue de la pollution marine (Projet conjoint OMS/PNUE, (MED/POL Phase II) (Rabat, 21-26 octobre 1991) (version française en préparation)
EUR/ICP/CEH 110	Summary Report of a joint WHO/UNEP Consultation Meeting on Health Risks from Contaminants in Mediterranean Seafood (MED/POL Phase II) (Athens, 10-14 December 1991) (anglais seulement)
MAP Technical Reports Series No.49	PNUE/OMS: Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques. Survie des Pathogènes. Rapports finaux sur les projets de recherche (activité K). MAP Technical Reports Series No. 49. UNEP, Athens, 1991 (71 pages) (parties en anglais ou français seulement).

- MAP Technical Reports Series No.50 PNUE: Bibliographie sur les déchets marins. MAP Technical Reports Series No. 50. UNEP, Athens, 1991 (62 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.51 PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche traitant du mercure, de la toxicité et des techniques analytiques. MAP Technical Reports Series No. 51. UNEP, Athens, 1991 (166 pages) (parties en anglais ou français seulement).
- MAP Technical Reports Series No.52 PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche traitant de la bioaccumulation et de la toxicité des polluants chimiques. MAP Technical Reports Series No. 52. UNEP, Athens, 1991 (86 pages) (parties en anglais ou français seulement).
- MAP Technical Reports Series No.53 PNUE/OMS: Etudes épidémiologiques relatives aux critères de la qualité de l'environnement pour les eaux servant à la baignade, à la culture de coquillages et à l'élevage d'autres organismes marins comestibles (Activité D). Rapport final sur l'étude épidémiologique menée parmi les baigneurs de certaines plages à Malaga, Espagne (1988-1989). MAP Technical Reports Series No. 53. UNEP, Athens, 1991 (127 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.54 PNUE/OMS: Mise au point et essai des techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance continue des polluants marins (Activité A): Rapports finaux sur certains projets de nature microbiologique. MAP Technical Reports Series No. 54. UNEP, Athens, 1991 (83 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.55 PNUE/OMS: Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K): Rapport final sur le projet sur la survie des microorganismes pathogènes dans l'eau de mer. MAP Technical Reports Series No. 55. UNEP, Athens, 1991 (95 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.56 PNUE/COI/FAO: Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension. MAP Technical Reports Series No. 56. UNEP, Athens, 1991 (113 pages) (anglais et français).
- MAP Technical Reports Series No.57 PNUE/OMS: Recherches sur la toxicité, la persistance, la bioaccumulation, la cancérogénicité et la mutagénicité de certaines substances (Activité G). Rapports finaux sur les projets ayant trait à la cancérogénicité et la mutagénicité. MAP Technical Reports Series No. 57. UNEP, Athens, 1991 (59 pages) (anglais seulement).

- MAP Technical Reports Series No.58 PNUE/FAO/OMS/AIEA: Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés. MAP Technical Reports Series No. 58. UNEP, Athens, 1991 (122 pages) (anglais et français).
- MAP Technical Reports Series No.59 PNUE/FAO/AIEA: Actes de la réunion consultative FAO/PNUE/AIEA sur l'accumulation et la transformation des contaminants chimiques par les processus biotiques et abiotiques dans le milieu marin (La Spezia, Italie, 24-28 septembre 1990), publié sous la direction de G.P. Gabrielides. MAP Technical Reports Series No. 59. UNEP, Athens, 1991 (392 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.60 PNUE/OMS: Mise au point et essai des techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance continue des polluants marins (Activité A): Rapports finaux sur certains projets de nature microbiologique (1987-1990). MAP Technical Reports Series No. 60. UNEP, Athens, 1991 (76 pages) (parties en anglais ou français seulement).
- MAP Technical Reports Series No.61 PNUE: Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes. Textes rédigés au cours de la première et de la deuxième phase de l'action prioritaire (1985-1986). MAP Technical Reports Series No. 61. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1991 (437 pages) (parties en anglais ou français seulement).
- MAP Technical Reports Series No.62 PNUE/AIEA: Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives. MAP Technical Reports Series No. 62, UNEP, Athens, 1992 (133 pages) (anglais et français).
- MAP Technical Reports Series No.63 PNUE/OMS: Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K) - Survie des pathogènes - Rapports finaux sur les projets de recherche (1989-1991). MAP Technical Reports Series No. 63, UNEP, Athens, 1992 (86 pages) (français seulement).
- MAP Technical Reports Series No.64 PNUE/OMM: Pollution par voie atmosphérique de la mer Méditerranée. Rapport et actes des deuxièmes journées d'études OMM/PNUE. MAP Technical Reports Series No. 64, UNEP, Athens, 1992 (246 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.65 PNUE: Répertoire des centres relatifs au milieu marin en Méditerranée. MAP Technical Reports Series No. 65, UNEP, Athens, 1992 (351 pages) (anglais et français).

- MAP Technical Reports Series No.66 PNUE/CRU: Modifications régionales du climat dans le bassin méditerranéen résultant du réchauffement global dû aux gaz à effet de serre. MAP Technical Reports Series No. 66, UNEP, Athens, 1992 (172 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.67 PNUE/COI: Applicabilité de la télédétection à l'étude des paramètres de la qualité de l'eau en Méditerranée. Rapport final du projet de recherche. MAP Technical Reports Series No. 67, UNEP, Athens, 1992 (142 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.68 PNUE/FAO/COI: Evaluation des ateliers de formation sur le traitement statistique et l'interprétation des données relatives aux communautés marines. MAP Technical Reports Series No. 68. UNEP, Athens, 1992 (221 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.69 PNUE/FAO/COI: Actes de l'Atelier FAO/PNUE/COI sur les effets biologiques des polluants sur les organismes marins (Malte, 10-14 septembre 1991), publié sous la direction de G.P. Gabrielides. MAP Technical Reports Series No. 69. UNEP, Athens, 1992 (287 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.70 PNUE/AIEA/COI/FAO: Composés organohalogénés dans le milieu marin: Une synthèse. MAP Technical Reports Series No. 70. UNEP, Athens, 1992 (49 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.71 PNUE/FAO/COI: Techniques sélectionnées de surveillance continue des effets biologiques des polluants sur les organismes marins. MAP Technical Reports Series No. 71. UNEP, Athens, 1993 (189 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.72 PNUE: Coûts et bénéfices des mesures pour la réduction de la dégradation de l'environnement des sources de pollution d'origine tellurique dans les zones côtières. A -Etude de cas de la baie d'Izmir. B - Etude de cas de l'île de Rhodes. MAP Technical Reports Series No. 72. UNEP, Athens, 1993 (64 pages) (anglais seulement).
- MAP Technical Reports Series No.73 PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche traitant des effets de polluants sur les communautés et les organismes marins. MAP Technical Reports Series No. 73. UNEP, Athens, 1993 (186 pages) (anglais et français).

ANNEXE IV

RECOMMANDATIONS ET BUDGET-PROGRAMME APPROUVES POUR 1994 - 1995

I. RECOMMANDATIONS APPROUVEES

Les Parties contractantes confirment la vocation du PAM à être, depuis sa création, un instrument de coopération régionale reliant les préoccupations d'environnement et de développement.

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

Les recommandations ci-après sont soumises aux Parties contractantes pour adoption:

1. STRATEGIE

1. Assurer, dans le respect des engagements du Sommet de Rio de Janeiro en 1992, que l'action entreprise dans leurs pays respectifs s'inscrit dans le cadre du concept du développement durable, des relations bilatérales et de la coopération engagée dans le Bassin méditerranéen, en renforçant particulièrement la solidarité Nord-Sud.
2. Inviter l'Unité de coordination à assurer la pratique des stratégies de développement durable en exerçant la coordination et l'impulsion des différents programmes et des travaux du PAM et de ses centres d'activités régionales.
3. Demander à l'Unité de coordination de relever dans Action 21 les actions les plus pertinentes pour le Bassin méditerranéen afin qu'elles puissent être engagées par les Parties contractantes aux différents échelons et par exemple:
 - au niveau des stratégies nationales de développement durable en assurant un travail inter-ministériel approprié;
 - au niveau des stratégies régionales de développement durable et/ou des stratégies municipales de ce type de manière à ce qu'elles puissent devenir des activités pilotes.
4. Inviter l'Unité de coordination à entraîner l'action des organisations non gouvernementales et des partenaires publics ou privés compétents intéressés par le développement et l'environnement.
5. Encourager les activités concrètes et efficaces dans le contexte du PAM avec le minimum de coûts administratifs possibles.
6. Proposer que la région méditerranéenne puisse être considérée par les instances internationales comme région pilote pour la mise en oeuvre d'Action 21 et solliciter cette vocation pour l'application des actions concernant la biodiversité.
7. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 17) de la présente annexe.

2. COORDINATION DU PROGRAMME

1. Tenir leurs réunions ordinaires à venir en sessions plénières.
2. Inviter l'Unité de coordination à renforcer la coopération et solliciter l'appui, selon que de besoin,
 - des agences et programmes des Nations Unies
 - des institutions de financement.
3. Tenir compte de la coopération et de la procédure de suivi (CEE, PAM, institutions multilatérales de financement et autres organismes donateurs) dans le cadre de la Déclaration du Caire relative à la coopération euroméditerranéenne pour l'environnement dans le bassin méditerranéen (30 avril 1992).
4. Approuver la demande italienne que le Centro di Telerilevamento Mediterraneo (CTM), sis à Scanzano, Italie, devienne un Centre d'activités régionales pour la télédétection dans la région méditerranéenne, sous l'égide du PAM, qui serait financé par l'Italie. Des documents supplémentaires sur la question seront soumis par les autorités italiennes avant la prochaine réunion des Parties contractantes.
5. Inviter le Secrétariat à poursuivre et renforcer la coopération avec les ONG, notamment dans les domaines de la sensibilisation du public, de l'information sur l'environnement et du développement durable. Dans ce contexte, le Secrétariat est prié de promouvoir des programmes d'information et d'éducation des jeunes sur l'environnement et le développement durable.
6. Recommander au Secrétariat d'intensifier ses contacts avec le nouveau Secrétariat de la Convention pour la mer Noire, établi en Turquie, en vue d'une coopération appropriée entre les deux Secrétariats.
7. Inviter le Secrétariat à coopérer avec les organismes responsables des accords sous-régionaux et à continuer à leur apporter un appui technique.
8. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 18) de cette annexe et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (pages 26-28) couvrant les activités 1 à 7.

3. COMPOSANTE JURIDIQUE

1. Prier instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et le Protocole relatif aux aires spécialement protégées.
2. Inviter les parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, et le Protocole y relatif de 1978 (MARPOL 73/78) ainsi que la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures de 1990.
3. Inviter les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (1989).
4. Réaffirmer la décision des Parties contractantes de soumettre un rapport annuel récapitulatif tous les deux ans sur les mesures adoptées en application de la Convention et des Protocoles y relatifs (article 20 de la Convention).

5. Convoquer en 1994 une deuxième réunion d'experts méditerranéens sur l'élaboration d'un protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, en vue de convoquer une conférence de plénipotentiaires en 1995 pour l'adoption du protocole.
6. Examiner la situation de leur pays au regard des conventions, protocoles et accords internationaux et accélérer si possible la signature de ceux qui peuvent avoir une influence positive sur le Bassin méditerranéen - par exemple sur les CFC, la biodiversité, les climats ou la préparation des conventions appropriées telles que celle relative à la désertification.
7. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 19) de la présente annexe.

4. PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER (PAC)

1. Achever les projets de PAC concernant la baie de Kastela et la baie d'Izmir sous leur forme actuelle d'ici la fin 1993, ainsi que le projet de PAC concernant la côte syrienne et le projet sur Rhodes d'ici la fin 1994, et coopérer avec les pays hôtes sur un programme de suivi.
2. Poursuivre les travaux sur les cinq projets en cours (Albanie, Algérie, Egypte/Fuka-Matrouh, Tunisie/Sfax et Maroc).
3. Approuver et amorcer la préparation d'un Programme d'aménagement pour trois nouveaux projets de PAC (Israël, Malte et Liban) conformément aux recommandations de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes (1989). Les documents pertinents (justification des programmes, cadre d'action, etc.) devraient être présentés à l'avance aux Parties contractantes.
4. Envisager favorablement la proposition des autorités italiennes tendant à ce que le PAC pour la lagune de Venise, qui serait financé par l'Italie, serve de zone de démonstration pour l'aménagement côtier.
5. Inviter les autorités nationales concernées et les programmes bilatéraux et multilatéraux pertinents à appuyer le programme ci-dessus d'aménagement côtier en tant que démonstration pratique pour le développement durable et la protection de la Méditerranée.
6. Organiser des réunions consultatives relatives au programme d'aménagement côtier pour les zones visées aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-dessus et prendre toutes les mesures appropriées pour mettre en oeuvre ces programmes.
7. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 20-21) de la présente annexe.

5. INFORMATION

1. Accroître la communication aux gouvernements d'informations concernant les questions de l'environnement et les activités du PAM et sensibiliser davantage le public en ces matières.
2. Approuver le programme de travail et le budget pour 1994 et 1995 proposés à la partie II (page 22) de la présente annexe.

B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

6. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

1. Application du Protocole tellurique

- Demander au Secrétariat de s'évertuer à suivre l'application par les Parties contractantes des mesures antipollution adoptées et de faire rapport à la prochaine réunion des Parties contractantes sur les mesures prises par les divers pays;
- Inviter instamment les Parties contractantes qui n'ont pas rempli les questionnaires de l'enquête sur les sources terrestres de pollution à le faire dès que possible.
- Continuer à octroyer une assistance aux Parties contractantes pour l'application des mesures adoptées, s'il y a lieu;
- Recommander aux Parties contractantes de réduire et d'éliminer d'ici à l'an 2005 les apports au milieu marin des substances toxiques, persistantes et bioaccumulatives énumérées dans le Protocole tellurique, en particulier les composés organohalogénés. Dans ce cadre, un degré de priorité élevé doit être accordé aux secteurs industriels qui sont sources d'apports organohalogénés.
- Rendre compte au Secrétariat de toutes les mesures prises en application de la décision ci-dessus et faire le bilan des progrès réalisés avant l'an 2000.

2. Pollution par les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes

Adopter ce qui suit:

i) évaluation de la situation concernant les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes en mer Méditerranée

- Un certain nombre de substances chimiques dont on sait ou présume qu'elles possèdent des propriétés cancérigènes, mutagènes et/ou tératogènes sont rejetées par diverses voies en mer Méditerranée. Ces substances comprennent des métaux (arsenic, nickel, cadmium et plomb), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (principalement le benz(a)anthracène et le benzo(a)pyrène) et des composés organochlorés (principalement les polychlorobiphényles).
- Les renseignements sur les quantités de ces composés rejetées en mer Méditerranée, ainsi que sur leurs niveaux dans les organismes marins, sont relativement fragmentaires, excepté dans le cas de métaux comme le cadmium et de composés organochlorés comme le DDT et les PCB qui, depuis un certain nombre d'années, ont fait l'objet d'une surveillance continue dans diverses sous-régions de la Méditerranée, surtout en raison de leur bioaccumulation et de leur toxicité vis-à-vis des organismes marins et de l'homme envisagées d'un point de vue général et non restreint aux seuls risques génotoxiques. Une étude pilote de surveillance continue menée en 1990/1991 a permis d'obtenir des données plus détaillées sur les niveaux de certaines substances dans les organismes marins. Toutefois, cette étude avait dû être circonscrite à quelques zones côtières, et l'on ne peut inférer de ses résultats une indication de la situation prévalant dans l'ensemble de la Méditerranée. Cependant, dans certaines régions, des moules ont présenté des niveaux élevés de PAH, ce qui pourrait être un sujet de préoccupation dans de telles zones.

- Une évaluation globale de la situation touchant la Méditerranée a été effectuée sur la base des connaissances actuelles au niveau mondial, en tenant pleinement compte de la synthèse récente très complète du Groupe d'experts sur les aspects scientifiques de la pollution marine (GESAMP) et, dans le cas des risques pour la santé humaine, des informations les plus récentes disponibles auprès du Centre international de la recherche sur le cancer (CIRC) de l'OMS.
- Une évaluation des risques spécifiques encourus par les organismes marins est difficile en raison des incertitudes et des lacunes de l'identification provisoire actuelle des substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes dans l'ensemble du milieu marin, ainsi que des modifications des propriétés biologiques des substances résultant de facteurs physiques, de transformations microbiologiques, d'interactions chimiques et de transformations photomédiées. Parmi les autres problèmes, on peut citer la difficulté d'évaluer les relations dose-effet et d'extrapoler des fortes doses expérimentales aux doses faibles normalement rencontrées dans l'environnement, ainsi que les variations marquées de la susceptibilité aux substances dangereuses non seulement selon les espèces, les souches et les individus, mais aussi au sein du même individu en fonction de tel ou tel stade du cycle vital. En outre, on n'a pu encore préciser dans quelles mesure les constituants naturels de l'eau de mer sont un facteur déroutant dans la détermination de certains effets nocifs de polluants spécifiques.
- Jusqu'à ce jour, s'agissant des risques encourus par l'homme en raison de la consommation de produits de la mer contaminés, on sait que toutes les substances considérées comme des polluants prioritaires sur le plan cancérigène, tératogène et mutagène sont largement répandues dans l'ensemble de l'environnement, et des lignes directrices concernant les apports maximaux admissibles ont été instituées par divers organes qualifiés. Etant donné que l'apport dû aux produits comestibles de la mer n'entraîne pas un dépassement des niveaux prescrits par ces lignes directrices, il ne paraît guère probable que des effets comme le cancer puissent survenir dans les collectivités dépendant des produits de la mer pour leur subsistance.
- Dans un certain nombre de pays méditerranéens, plusieurs substances sont assujetties à des restrictions légales concernant leur rejet dans le milieu marin. Ces restrictions se fondent généralement sur des considérations touchant leur toxicité globale plutôt que sur leurs incidences en matière de risques cancérigènes, tératogènes ou mutagènes.
- En dépit des incertitudes de la situation, il se pourrait que des risques soient encourus par les organismes marins dans les sites où la pollution par des substances spécifiques est élevée, et qu'éventuellement, dans le cas de l'homme, ils soient encourus par de gros consommateurs de produits de la mer dans les zones où l'on a relevé des niveaux excessifs de substances comme les PAH. Le principe de l'approche de précaution pourrait par conséquent être suivi.

ii) Mesures de lutte contre la pollution par les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes

Les Parties contractantes, prenant en considération l'état d'incertitude actuel concernant les risques encourus par les organismes marins et la santé de l'homme en raison des substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes en mer Méditerranée, détaillées dans le document d'évaluation correspondant, ainsi que le principe de précaution, conviennent:

- (a) de promouvoir des mesures pour réduire les apports dans le milieu marin et favoriser l'élimination progressive d'ici à l'an 2005 des substances ayant des propriétés cancérigènes, tératogènes et/ou mutagènes avérées dans le milieu marin ou par l'intermédiaire de celui-ci.

Ces mesures devraient comporter notamment l'acquisition de nouvelles données pour combler les lacunes encore mal délimitées dans les connaissances touchant à la fois le statut effectif de substances spécifiques comme agents cancérigènes, tératogènes ou mutagènes, et le devenir de ces substances dans le milieu marin ainsi qu'il est exposé dans le document d'évaluation.

- (b) considérant la complexité de la situation, du point de vue tant des données requises que de l'application des mesures, de faire un bilan complet de la situation concernant la mise en oeuvre des mesures préconisées à l'alinéa (a) ci-dessus avant l'an 2000 pour faciliter la réalisation de l'objectif visé.
- (c) de prendre sans délai les mesures ci-après:
- (i) surveiller la présence de substances appropriées dans l'eau de mer, les sédiments et les produits de la mer à des sites critiques et, si les niveaux de concentration le justifient, prendre les mesures nécessaires pour diminuer la pollution ou réduire au minimum les risques entraînés pour la santé humaine par la consommation de produits de la mer contaminés.
- (ii) demander au Secrétariat de poursuivre l'examen de la situation internationale quant aux nouveaux développements dans le domaine des polluants marins cancérigènes, tératogènes et mutagènes, et de renforcer sa liaison avec les organismes internationaux compétents.
- (d) de faire rapport au Secrétariat sur toutes mesures prises conformément à la présente décision.

3. Application du Protocole immersions

- Inviter instamment les Parties contractantes à faire tout leur possible pour adresser à l'Unité MED, sur une base régulière, des rapports annuels sur leurs opérations d'immersion.
4. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 23) de la présente annexe.

C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE

7. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANE

1. Approuver les recommandations ci-après concernant MED POL - Phase II (1994-1995)

a) Activités de surveillance et d'appui

- Les objectifs de la surveillance devraient être réexaminés et modifiés pour permettre une meilleure utilisation des résultats de la surveillance dans les aspects "gestion" et "prise de décision" du processus de développement durable;
- la surveillance et la recherche intégrées devraient comporter l'établissement régulier d'évaluations régionales de l'environnement;
- l'identification de sous-régions méditerranéennes appropriées regroupant plusieurs pays autour d'une entité maritime spécifique serait un facteur de progrès;
- des profils par pays sur l'état et les tendances de la qualité du milieu marin devraient être établis et actualisés tous les deux ans;
- il conviendrait de réaffirmer l'importance fondamentale de la surveillance des sources de pollution car elle peut contribuer à mieux cibler les activités de surveillance;
- les activités d'assurance qualité des données, y compris les mesures d'assurance qualité en microbiologie, doivent rester une tâche prioritaire, dans le but d'encourager les laboratoires à la considérer comme aussi importante que l'analyse proprement dite;
- un programme de surveillance des effets biologiques devrait être élaboré et mis en oeuvre dans le cadre du MED POL;
- la formation de scientifiques et de techniciens provenant des pays en développement devrait rester l'un des principaux moyens de réaliser les objectifs du MED POL;
- il convient de s'employer dans toute la mesure du possible à obtenir une couverture géographique complète des activités de surveillance en Méditerranée par le biais de la préparation de programmes nationaux de surveillance continue et de la communication de données pertinentes sur la pollution;
- la surveillance continue de la pollution transférée par voie atmosphérique devrait être, chaque fois que c'est possible, intégrée dans les programmes nationaux MED POL de surveillance, les données provenant de tous les pays effectuant ce type de surveillance devraient être soumises à l'unité MED et la collecte de données de recensement des émissions, notamment pour les métaux lourds, devrait être amorcée;
- la contribution au PAM de la Banque mondiale dans le domaine des activités d'assurance qualité MED POL, qui permettra au Secrétariat d'étendre les activités limitées par le budget du PAM, devrait être accueillie favorablement et encouragée;

- la Banque mondiale devrait être instamment invitée par le Secrétariat à poursuivre à l'avenir son appui aux activités MED POL pour le profit global de la Convention de Barcelone et du Plan d'action pour la Méditerranée.

b) Recherche

- Jusqu'à cinquante pour cent du budget affecté à la recherche devrait être utilisé pour l'eutrophisation et les efflorescences de plancton au cours de l'exercice biennal 1994-1995;
- tous les efforts nationaux et internationaux de recherche conduisant à une amélioration des connaissances générales sur le milieu marin doivent être vivement encouragés pour permettre une optimisation du programme de surveillance continue.

c) Changements climatiques

- L'étude des implications des changements climatiques pour les zones côtières doit se poursuivre afin d'évaluer les problèmes environnementaux associés à l'impact potentiel des changements climatiques attendus sur le milieu marin et les zones côtières attenantes et afin d'aider les gouvernements à définir et mettre en oeuvre les options politiques et les mesures d'intervention appropriées susceptibles d'atténuer les conséquences négatives des impacts prévus.

2. Développement de MED POL - Phase III (1996-2005)

- gardant à l'esprit que, conformément à la CNUED et à Action 21, une importance plus grande doit être accordée aux activités du PAM qui contribuent à l'application du principe de développement durable, et
- tenant compte de ce que le MED POL, comme composante scientifique et technique du PAM, fournit la base scientifique à la prise de décision dans la région lors du processus de réalisation d'un développement durable,

la réunion est invitée à approuver le développement du programme MED POL - Phase III (1996-2005) sur les grands objectifs ci-après:

- (i) organisation d'un programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution marine, coordonné au niveau de la Méditerranée, axé sur les contaminants et polluants affectant la qualité du milieu marin et côtier tout comme la santé de l'homme et des organismes vivants en Méditerranée, et sur l'interprétation/évaluation des résultats du programme s'intégrant dans la base scientifique à la prise de décision dans la région;
- (ii) production de renseignements sur les sources, niveaux, quantités, tendances et effets de la pollution marine, développement des capacités d'évaluation de l'état présent et à venir du milieu marin dans la région méditerranéenne à titre de complément de la base scientifique sur laquelle peut reposer la formulation de mesures préventives et correctives;
- (iii) - formulation de propositions de programmes et mesures, techniques, administratives et juridiques relatives à la prévention et/ou à la réduction de la pollution;
- assistance, si nécessaire, aux Parties contractantes pour l'application des recommandations adoptées en vue de l'évaluation de leur efficacité;

- (iv) - renforcement et, si nécessaire, développement en fonction des circonstances et du pays demandeur des compétences des institutions nationales, afin de mettre en oeuvre la surveillance continue et la recherche relatives à la pollution du milieu marin;
- cette assistance permettra aux autorités compétentes de vérifier les recommandations adoptées en tenant compte des données de bonne qualité.

Plus concrètement, la pleine exécution du programme MED POL devra notamment aider les gouvernements à:

- a) réduire davantage la charge polluante atteignant le milieu marin à partir de sources terrestres;
- b) sauvegarder la santé publique par la surveillance de la qualité sanitaire des eaux de baignade et des eaux d'élevage de mollusques/crustacés et par le développement de mesures assurant le maintien d'une qualité sanitaire appropriée de ces eaux;
- c) évaluer les dommages occasionnés aux écosystèmes marins par la pollution en vue de réhabiliter ces derniers;
- d) évaluer l'efficacité des mesures prises pour réduire la pollution;
- e) fixer un ensemble de critères de qualité du milieu scientifiquement fondés pour l'environnement côtier de la région;
- f) évaluer les niveaux, tendances et effets actuels de l'eutrophisation et des proliférations de plancton, et formuler des propositions pour la prédiction et la réduction de ces phénomènes dans la région méditerranéenne;
- g) évaluer les niveaux de la pollution transférée par voie atmosphérique et mettre au point des modèles prédictifs pouvant fournir une base à des mesures correctives;
- h) améliorer la compréhension des processus influençant la répartition et la dispersion de la pollution, les cycles biogéochimiques de polluants spécifiques;
- i) établir périodiquement une évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée et aider les Parties contractantes à préparer ces évaluations à un niveau national;
- j) développer et mettre en oeuvre leurs programmes nationaux de surveillance continue.

3. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 24-25) de la présente annexe.

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

8. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES

a) Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (préparation, intervention et coopération en cas de pollution marine accidentelle)

1. Approuver le code de conduite pour l'utilisation des dispersants dans la lutte en mer contre la pollution par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne, comme suite à la réunion des correspondants du REMPEC (Malte 22-26 Septembre 1992) qui est reprise dans le document UNEP(OCA)/MED WG. 66/5.
2. Mettre en place une force d'intervention méditerranéenne pour l'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle. Celle-ci pourra être mise en service dans les limites du budget alloué par les Parties contractantes. Cette proposition de force d'intervention approuvée lors de la réunion des correspondants du REMPEC (22-26 septembre 1992) figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG. 66/6.
3. Approuver le programme à moyen terme pour la période 1994-1997 des activités du REMPEC concernant la préparation, l'intervention et la coopération en cas de pollution marine accidentelle, tel qu'il a été proposé par la réunion des correspondants du REMPEC tenue à Malte du 22 au 26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12) et tel qu'il figure dans le document UNEP(OCA)/MED/WG.66/7.
4. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 29-30) de la présente annexe et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (page 32).

b) Plan d'action pour les installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne

1. Elargir le mandat et les fonctions du REMPEC à la promotion, par le biais de la coopération régionale, de l'application et la mise en vigueur effective des Conventions OMI sur la prévention de la pollution du milieu marin par les navires.
2. Les nouvelles fonctions et activités que doit assumer le REMPEC ont été définies dans le "Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires adéquates dans la région méditerranéenne" adopté par la réunion d'experts nationaux sur les installations de réception portuaires en Méditerranée qui s'est tenue au Caire du 16 au 19 décembre 1991 (REMPEC/WG.3/4).

Ces fonctions consistent à:

- i) fournir le cadre consultatif et coopératif entre les Etats côtiers méditerranéens et les diverses organisations en ce qui concerne la coopération régionale en matière d'installations de réception portuaires;
 - ii) servir de centre moteur à la coordination du Plan d'action;
 - iii) s'acquitter de toutes les tâches qui lui ont été assignées par le Plan d'action.
3. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 31) de la présente annexe et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (page 32).

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

9. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu)

1. Dans le cadre du développement durable et conformément à Action 21 de Rio, poursuivre, améliorer et étendre les études systémiques et prospectives sur les interactions population/ressources/environnement/développement. Adapter et développer des outils appropriés pour la situation globale et locale en Méditerranée et encourager les décideurs nationaux et locaux à s'en servir.
2. Explorer, à l'initiative des Parties contractantes intéressées, les avenir de régions côtières particulières, y compris le cas échéant une zone frontalière entre deux pays.
3. Développer la fonction d'un "Observatoire de l'environnement méditerranéen", sous l'égide du Plan d'action pour la Méditerranée, en étroite coopération avec les pays méditerranéens et les centres du PAM ainsi que l'Agence européenne de l'environnement de la CEE, l'OCDE et les institutions nationales et méditerranéennes concernées. Encourager les décideurs nationaux/locaux à développer des fonctions analogues d'observatoire dans leur pays.
4. Contribuer par l'approche systémique et prospective à l'étude des PAC/PAM et promouvoir une fonction d'observatoire de l'environnement local dans les régions concernées.
5. Etudier les variables, les statistiques ainsi que les indicateurs d'état et de tendance de l'environnement. Mettre les résultats et les méthodes à la disposition des décideurs.
6. Organiser des sessions locales et régionales de formation sur les méthodologies systémiques et prospectives ainsi que sur l'utilisation des données et des indicateurs environnementaux comme instruments d'aide à la décision.
7. Fournir aux décideurs la documentation sur les sources d'information et la recherche portant sur la problématique développement-environnement et assurer une plus large diffusion des travaux et publications du Plan Bleu.
8. Chercher des fonds additionnels et des mises à disposition de personnels supplémentaires, notamment auprès du pays hôte et des autorités locales.
9. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 33-35) de la présente annexe et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (page 39).

- b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires)
1. Le CAR/PAP devrait axer ses projets coopératifs en cours et sa composante formation sur les domaines prioritaires les plus critiques pour la Méditerranée, comme les approches de gestion intégrée concernant les ressources en eau, l'érosion, l'aquaculture et le traitement des déchets solides et liquides, et sur l'application des EIE et autres outils et techniques à la gestion intégrée des zones côtières.
 2. Envisager des actions consécutives à diverses actions prioritaires conformément aux demandes des pays intéressés, exprimées par les points focaux nationaux. Ces propositions d'activités doivent être accompagnées des justificatifs pertinents.
 3. Le CAR/PAP devrait orienter sa composante "formation" vers l'organisation de cours de formation nationaux, alors que les cours régionaux seraient axés sur la création d'un réseau d'animateurs de cours nationaux. Les points focaux nationaux pour le PAP sont invités à choisir des animateurs nationaux appropriés pour ces cours.
 4. Compte tenu des graves incidences des phénomènes d'érosion du sol sur les ressources côtières méditerranéennes, les résultats du projet coopératif en cours sur l'érosion du sol devraient être présentés et diffusés, et les activités de suivi devraient principalement s'efforcer de mettre à profit dans toute la région l'expérience acquise.
 5. Compte tenu de l'importance de la question et de l'intérêt exprimé par diverses Parties contractantes, le CAR/PAP devrait organiser et mettre sur pied, conjointement avec la FAO et des représentants des institutions nationales méditerranéennes, un réseau sur les aspects environnementaux de la gestion de l'aquaculture dans le cadre de l'aménagement intégré des zones côtières et marines.
 6. Le CAR/PAP devrait orienter ses activités liées à EIE vers l'assistance et l'appui aux Parties contractantes où l'application de cet instrument en est à un stade initial, ou si besoin est vers le réexamen des pratiques existantes.
 7. Le CAR/PAP, en coopération avec les points focaux nationaux concernés du PAP, devrait poursuivre ses efforts pour élargir le réseau des consultants, en visant une répartition géographique équilibrée.
 8. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 36-38) de la présente annexe et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (page 40).

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

10. PROTECTION DU PATRIMOINE MEDITERRANEEN COMMUN

- a) Aires spécialement protégées
1. Inviter les Parties contractantes à considérer la Méditerranée comme une région pilote dans la mise en oeuvre au plan national des dispositions des chapitres pertinents d'Action 21 et de la Convention sur la biodiversité. Demander au CAR/ASP d'en tenir compte dans la mesure de sa mission spécifique et en fonction de ses moyens.
 2. Inviter les Parties contractantes à octroyer une assistance supplémentaire au CAR/ASP sur une base bilatérale, pour réaliser notamment des actions conjointes entre les pays méditerranéens du Nord et du Sud.

3. Inviter le CAR/ASP à renforcer la collaboration avec d'autres conventions et institutions internationales régionales dans l'application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et des plans d'action existants sur les tortues marines, le phoque moine et les cétacés.
 4. Inviter les Parties contractantes à appuyer les activités et programmes de recherche et de formation relatives à la protection des espèces menacées (tortues marines, phoque moine, cétacés, végétation marine).
 5. Evaluer le statut des espèces de la Méditerranée, compiler celles-ci dans un inventaire des espèces menacées appelant des mesures de protection et améliorer la collaboration dans le domaine de la conservation des espèces menacées dans la région méditerranéenne.
 6. Inviter le CAR/ASP à encourager les pays méditerranéens à surveiller la végétation marine et offrir une assistance scientifique, notamment aux pays du sud, dans la limite de ses possibilités.
 7. Organiser une réunion d'experts chargée d'évaluer la mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée.
 8. Inviter le CAR/ASP à procéder à l'élaboration du répertoire des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne, partie II: sites d'intérêt scientifique, historique, archéologique, culturel et éducatif.
 9. Renforcer l'échange d'informations et de données entre le CAR/ASP et les Parties contractantes.
 10. Inviter le CAR/ASP à poursuivre son assistance aux pays pour établir leur législation en matière d'ASP et de conservation des espèces.
 11. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 41-42) de la présente annexe et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (page 44).
- b) Préservation des sites côtiers historiques d'intérêt commun à la Méditerranée (100 sites historiques)
1. Inviter les Parties contractantes à fournir une aide supplémentaire au Centre pour les 100 sites historiques sur une base bilatérale, en particulier pour mener à bien les activités conjointes entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée.
 2. Aider les pays dans leurs efforts de protection et de sauvegarde des sites historiques et des établissements historiques, y compris la préparation de mesures préventives.
 3. Organiser la première réunion des points focaux nationaux pour les 100 sites historiques en 1994.
 4. Organiser des ateliers et des cours de formation sur les outils et méthodes de gestion applicables aux sites et aux établissements historiques, notamment pour la dégradation de la pierre et les sites archéologiques et historiques sous-marins.
 5. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 approuvé à la parties II (page 43) de la présente annexe.

II. BUDGET-PROGRAMME APPROUVE POUR 1994-1995

RESUME

COMPOSANTE	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE	2223	2572
B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS	366	309
C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE	1735	1750
D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE	897	936
E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE	1150	1230
F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES	529	439
G. COUTS D'APPUI AU PROGRAMME	839	882
TOTAL GENERAL	7739	8118

RESUME DETAILLE

COMPOSANTE	Budget proposé	
	1994	1995
(en milliers de \$ E.U.)		
A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE		
1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles	30	328
2. Coordination du programme	76	76
3. Composante juridique	85	115
4. Développement durable		
a) Action 21 pour la Méditerranée/Programme CE-PAM (Charte de Nicosie)	35	40
b) Programme d'aménagement côtier (PAC)	637	642
5. Information	179	185
B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS		
6. Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions	366	309
C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE		
7. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée - Contreparties PNUE	1220 50	1235 50
Frais de personnel et de fonctionnement couvrant les activités 1 à 7		
- Unité de coordination d'Athènes	781	786
- Dépenses devant être couvertes par la contribution de contrepartie de la Grèce	400	400
- Organisations coopérant au MED POL	465	465
D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE		
8. Prévention et lutte contre la pollution par les navires		
a) Protocole relatif aux situations critiques	252	204
b) Plan d'action sur les installations de réception portuaires	129	194
Frais de personnel et de fonctionnement:	516	538
- Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)		

COMPOSANTE	Budget proposé	
	1994	1995
(en milliers de \$ E.U.)		
E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE		
9. Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée		
a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (CAR/PB) - Observatoire du Plan Bleu	150 55	170 60
b) Planification et gestion du littoral (CAR/PAP)	325	370
Frais de personnel et de fonctionnement: - Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)	350	360
Frais de personnel et de fonctionnement: - Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)	270	270
F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES		
10. Protection du patrimoine méditerranéen commun		
a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)	165	130
b) Préservation des sites côtiers historiques d'intérêt commun à la Méditerranée (100 sites historiques)	130	75
Frais de personnel et de fonctionnement: - Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)	234	234
G. COUTS D'APPUI AU PROGRAMME*	839	882
TOTAL GENERAL	7739	8118

* Des coûts d'appui au programme de 13% s'appliquent aux dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée de 6.450.000 \$ E.U. pour 1994 et de 6.786.000 \$ E.U. pour 1995.

BUDGET-PROGRAMME APPROUVE

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

1. APPROBATION DU PROGRAMME DANS LE CADRE DES REUNIONS DECISIONNELLES

Objectif

Préparer le programme des travaux et le budget du Plan d'Action pour la Méditerranée pour examen par les réunions du Bureau et des Comités subsidiaires, puis pour examen et approbation par les réunions ordinaires des Parties contractantes.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les problèmes intervenus depuis la réunion des Parties contractantes, et de se prononcer sur les ajustements du programme et du budget.	30	30
- Réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action, étudier les questions techniques et approuver le programme et le budget du PAM avant leur soumission aux Parties contractantes.	-	98
- Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes en 1995 chargée d'examiner et d'approuver le programme et le budget du PAM, d'examiner l'état d'avancement du Plan d'Action, d'examiner les rapports sur l'état de la pollution de la mer Méditerranée et d'adopter des recommandations concernant des mesures communes pour sa protection.	-	200

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF*	26	320	30	328

* MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

2. COORDINATION DU PROGRAMME

Objectif

Coordonner les activités du PAM avec les organisations participantes, les organisations gouvernementales et non gouvernementales; coordonner les activités des Centres régionaux et gérer le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ U.S.)	
- Spécialiste Consultants	20	20
- Réunion du Comité consultatif interorganisations (IAAC) pour coordonner les activités relatives au MED POL avec les organisations des Nations Unies	(1)	(1)
- Réunion avec les directeurs des Centres d'activités régionales pour la programmation et la coordination des activités du PAM	(2)	(2)
- Formation de fonctionnaires nationaux à l'Unité MED sur les programmes et les procédures du PAM (appui direct aux pays)	16	16
- Appui aux cours de formation se rapportant au PAM (appui direct aux pays) (contrats de sous-traitance)	40	40

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	54	54	76*	76*

(1) Frais de voyage inscrits à la rubrique des organisations coopérant au MED POL.

(2) Frais de voyage inscrits à la rubrique des Centres d'activités régionales respectifs.

* Un montant supplémentaire de 60.000 \$ E.U. est inscrit chaque année au budget pour la coordination et le développement du Programme d'aménagement côtier.

3. COMPOSANTE JURIDIQUE

Objectif

Elaborer des protocoles additionnels, promouvoir des accords sous régionaux, formuler et adopter des procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin, et promouvoir l'adoption de législations nationales pertinentes.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Deuxième réunion d'experts sur la préparation du projet de Protocole relatif aux mouvements transfrontières de déchets dangereux	50	-
- Conseiller juridique, assistance à davantage de Parties contractantes pour compiler leur législation nationale en matière de protection du milieu côtier marin (consultants)	15	15
- Préparer un projet de procédure appropriée pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone et en tenant compte des travaux d'autres organismes à ce sujet (contrats de sous-traitance)	20	20
- Conférence de plénipotentiaires, à convoquer à Athènes en 1995, sur le Protocole relatif aux déchets dangereux	-	80*

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	210	30	85	115

* Un montant supplémentaire de 100.000 \$ E.U. sera requis à partir d'un financement extérieur public.

4. DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Action 21 pour la Méditerranée/Programme CE-PAM (Charte de Nicosie)

Objectif

Conformément aux résolutions des Nations Unies, ainsi que de la CNUED, et en accord avec les décisions du Bureau de réorienter toutes les activités du PAM vers le développement durable, il est envisagé, lors de l'exercice biennal 1994-1995, de lancer un véritable programme méditerranéen pour le développement durable.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Consultants pour aider à la préparation d'un programme Action 21 pour la région méditerranéenne	15	10
- Réunion d'experts désignés par les gouvernements pour examiner un projet d'Action 21 pour la région méditerranéenne	*	*
- Assistance aux pays dans leurs efforts pour préparer Action 21 au plan national (contrats de sous-traitance)	20	30

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF			35	40

* Sous réserve de la disponibilité des fonds, un Groupe de travail d'experts pourrait se réunir en 1994 ou 1995 avec un financement extérieur.

b) Programme d'aménagement côtier (PAC)Objectif

Intégrer les politiques de développement en harmonie avec l'environnement et de gestion des ressources dans les zones côtières proposées et acceptées par les Parties contractantes. Ce programme de gestion intégrée comprendra, le cas échéant, les résultats et la compétence technique de toutes les composantes du PAM telles que le développement des zones côtières, notamment l'analyse prospective et les scénarios de développement, des actions PAP spécifiques, la surveillance continue, l'application des mesures communes adoptées par les Parties contractantes, l'application de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs, les plans d'urgence, les aires spécialement protégées et les sites historiques.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Experts, consultants pour aider à la préparation et à la réalisation de documents et d'activités aboutissant à la mise en oeuvre du programme d'aménagement côtier et à des activités préparatoires de suivi	206	206
- Assistance aux institutions participant au programme d'aménagement côtier approuvé par les Parties contractantes (contrats de sous-traitance)	300	300
- Etude de l'impact du changement climatique sur la zone littorale méditerranéenne (contrats de sous-traitance)	35	40
- Réunions de consultation concernant chaque zone côtière	96	96

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	515	535	637	642

Remarque: Les fonds ci-dessus se décomposent comme suit:

PAP (266 par année); MED POL (pour la surveillance: 78 par an; pour les changements climatiques: 35 pour 1994, 40 pour 1995); Scénarios-CAR/PB (76 par an); REMPEC: 44 par an; ASP (39 par an); données (39 par an); et Unité de coordination (60 par an).

Il est prévu que les pays hôtes du programme verseront des fonds de contrepartie pour l'exécution du programme.

La BEI fournit un montant total de 360.000 ECU pour le projet de PAC pour Rhodes pour l'exercice biennal 1993-1994.

5. INFORMATION

Objectif

Communiquer aux gouvernements des informations sur l'environnement afin d'influer sur les interventions et le suivi; accroître la sensibilisation de l'opinion et susciter un état d'esprit qui soutiendra les politiques et les actions menées en faveur d'un développement durable et de la protection de l'environnement.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Préparation et traduction de MEDONDES (anglais, arabe et français) (consultants)	19	19
- Impression et diffusion de MEDONDES (contrats de sous-traitance)	32	34
- Information: échange d'informations, diffusion de l'information, relations publiques, bibliothécaire (consultants, stagiaires)	10	10
- Information, sensibilisation à destination des jeunes, matériels pédagogiques, etc...	31	35
- Campagnes de sensibilisation du public sur la Méditerranée, la conservation du littoral, l'eau rare, etc... (prix, compétitions, appui aux initiatives, affiches, etc...)	35	35
- Préparation, édition et traduction des brochures et des rapports	30	30
- Impression et diffusion de ces brochures et rapports	22	22

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	151	132	179	185

- (1) Pour toutes ces activités, l'Unité de Coordination et les Centres d'activités rechercheront des concours et appuis publics et privés (Etats, réseaux méditerranéens, Erasmus, Comett, ONG, offices publics, entreprises, sponsors, etc...)
- (2) Grammage plus léger pour réduire les dépenses de diffusion et papier recyclé.

B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS**6. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS**Objectif

Etablir des évaluations de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances énumérées aux annexes I et II, préparer des propositions de mesures communes pour ces substances et aider les pays à appliquer ces mesures. Elaborer des lignes directrices et, le cas échéant, des normes ou critères pour l'application progressive du protocole, et aider les pays à procéder à cette application. Fournir les informations qui seront utilisées dans le processus de gestion du développement durable.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Assistance</u>		
- Assistance aux pays pour l'application du Protocole tellurique	40	40
<u>Evaluation de la pollution</u>		
- Préparer des documents d'évaluation de la pollution de la mer Méditerranée par des substances énumérées dans le Protocole tellurique (consultants)	39	39
- Rapport sur l'état du milieu marin en Méditerranée	27	-
- Préparation de lignes directrices sur la surveillance de la pollution atmosphérique	5	-
<u>Recherche</u>		
- Assistance aux institutions participant aux programmes de recherche, par l'octroi d'allocations de recherche (environ 70 allocations à environ 60 institutions) (contrats de sous-traitance)	180	180
<u>Réunions et formation</u>		
- Evaluation de l'enquête sur les sources telluriques (OMS/PNUE) (environ 15 participants)	-	25
- Stage de formation (COI/OMS/FAO/BMTC) sur l'identification et la quantification des toxines algales (environ 12 participants)*	15	-
- Atelier de formation (AIEA) sur les techniques de pointe de mesure des paramètres chimiques de l'eutrophisation (environ 10 participants)	15	-
- Formation et exercice d'interétalonnage (OMM/PNUE) sur la surveillance de la pollution transférée par voie atmosphérique (environ 15 participants)	-	25
- Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur l'élaboration de lignes directrices pour l'immersion des boues d'épuration et des déblais de dragage (environ 30 participants)	45	-

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	248	427	366	309

* Des fonds supplémentaires d'un montant de 20.000 \$ E.U. seront fournis par le BMTC (Bremen Maritime Training Centre)

C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE

7. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

Objectif

Réaliser un programme complet et coordonné de surveillance continue de la pollution marine englobant tous les pays méditerranéens, portant sur les sources de pollution, les zones côtières et de référence et la pollution transférée par voie atmosphérique, et obtenir une qualité élevée des données de la surveillance qui pourraient être utilisées dans le processus de gestion du développement durable.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Surveillance continue</u>		
- Assistance aux institutions participant aux programmes de surveillance continue par l'octroi d'instruments et de fournitures (environ 80 institutions) (contrats de sous-traitance)	530*	600*
- Assistance aux institutions pour la surveillance des effets biologiques (phase pilote) (contrats de sous-traitance)	80	120
- Préparation de profils par pays sur l'état et les tendances de la qualité du milieu marin	20	25
- Entretien des instruments assuré aux institutions participant au MED POL (pièces détachées) (environ 40 institutions) (contrats de sous-traitance)	40	40
- Consultants pour analyser et évaluer les données MED POL	30	30
<u>Formation et bourses</u>		
- Formation sur le tas de participants au programme MED POL de surveillance continue (environ 40 participants)	60	60
- Bourses octroyées à des participants au programme MED POL de recherche et de surveillance afin de présenter des données MED POL lors de réunions	50	40
<u>Assurance qualité des données</u>		
- Assistance aux institutions participant aux programmes de surveillance afin de garantir des données fiables et de haute qualité, grâce à des programmes d'assurance qualité des données par pays, des exercices conjoints de surveillance, l'intercomparaison des résultats et la diffusion de l'information scientifique (environ 20 institutions) (contrats de sous-traitance)	70	80
- Mise au point et actualisation de méthodes microbiologiques de référence	5	10
- Assistance aux institutions participant aux programmes de surveillance par l'achat et la fourniture de normes et matériaux de référence (environ 40 institutions) (contrats de sous-traitance)	25	35

* Un montant supplémentaire de 78.000 \$ E.U. est inscrit chaque année au budget, pour les activités de surveillance du Programme d'aménagement côtier.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Programme d'interétalonnage pour les institutions participant au MED POL (environ 40 institutions) (contrats de sous-traitance)	20	30
<u>Réunions et cours de formation</u>		
- Réunion des coordonnateurs nationaux du MED POL	40	-
- Ateliers de formation nationaux (FAO/AIEA/PNUE) sur la surveillance des contaminants chimiques au moyen d'organismes marins (3 ateliers avec 20-25 participants chacun)	40	-
- Atelier de formation régional (FAO/AIEA/PNUE) sur la surveillance des contaminants chimiques au moyen d'organismes marins (6 conférenciers, environ 25 participants)	-	40
- Atelier de formation (OMS/PNUE) sur la détermination de la pollution microbiologique (10-15 participants)	25	-
- Stage de formation national (OMS/PNUE) sur la détermination de la pollution microbiologiques (3 stages avec 10-15 participants chacun)	-	25
- Réunion de consultation (OMS/PNUE) sur la surveillance microbiologique des eaux récréatives et d'élevage de mollusques/crustacés (15-20 participants)	25	-
- Réunion de consultation (COI/PNUE) sur la modélisation hydrodynamique (environ 12 participants)	20	-
- Réunion de consultation (AIEA/COI/PNUE) sur la détermination des hydrocarbures polycycliques aromatiques (PAH) dans les sédiments et les organismes (environ 15 participants)	25	-
- Réunion d'experts (OMM/PNUE) sur la pollution transférée par voie atmosphérique (environ 20 participants)	25	-
- Réunion de consultation sur le programme de traitement des données MED POL et l'orientation pour les travaux à venir (environ 8 participants)	-	20
- Réunion de consultation sur l'évaluation des programmes de surveillance (environ 8 participants)	20	-
<u>Recherche</u>		
- Assistance aux institutions participant au programme de recherche par l'octroi d'allocations de recherche (environ 30 allocations à environ 25 institutions) (contrats de sous-traitance)	100	130
- Assistance aux institutions participant au programme "Hercules" pour l'étude simultanée de l'évolution annuelle du plancton en Méditerranée (contrats de sous-traitance)	20	-

	1992	1993	1994	1995
MTF	1113	1182	1220	1235
PNUE	50	50	50	50
TOTAL MTF + PNUE	1163	1232	1270	1285

Frais de personnel et de fonctionnement couvrant les activités 1 à 7

UNITE DE COORDINATION, Athènes, Grèce	m/m	Budget proposé		
		1994	1995	
		(en milliers de \$ E.U.)		
Experts/Personnel				
-	Coordonnateur - D.2	12	110	110
-	Administrateur de programme principal/spécialiste en sciences de la mer (hors classe) - D.1	12	98	98
-	Administrateur de programme (hors classe)/économiste - P.5	12	92	92
-	Administrateur de 1ère classe/spécialiste en sciences de la mer - P.4	12	70	70
-	Spécialiste de traitement des données - P.4	12	70	70
-	Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds - P.3	12	(1)	(1)
Total Experts/personnel			440	440
Appui administratif				
-	Assistante administrative - G.6/G.7		(1)	(1)
-	Secrétaire (hors classe) - G.4		(1)	(1)
-	Assistante de traitement des données - G.4/G.5		(1)	(1)
-	Employée administrative (hors classe) - G.5		(1)	(1)
Total appui administratif			-	-
Voyages en mission			100	100
Frais de fonctionnement			241	246

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	549	549	781	786

(1) Rémunéré sur les coûts d'appui au programme

Dépenses devant être couvertes par la contribution de contrepartie de la Grèce au programme du PAM

	m/m	Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ E.U.)	
Appui administratif			
- Assistante chargée de l'information - G.7	12	28	28
- Assistante personnelle - G.6	12	27	27
- Secrétaire (hors classe) - G.5	12	24	24
- Assistante de recherche - G.5	12	24	24
- Dactylographe bilingue - G.4	12	23	23
- Dactylographe bilingue - G.4	12	23	23
- Dactylographe bilingue - G.4	12	23	23
- Employé chargé des télécommunications - G.3	12	22	22
- Chauffeur/employé - G.3	12	21	21
- Employé - G.2	12	18	18
- Chauffeur/employé - G.2	12	19	19
- Assistance temporaire		20	20
- Heures supplémentaires		10	10
Total appui administratif		282	282
Frais de fonctionnement			
- Matériel fongible		-	-
- Location		100	105
- Entretien des locaux		18	13
- Divers: téléphone, télécopieur, télex et affranchissement postaux		-	-
Total frais de fonctionnement		118	118

	1992	1993	1994	1995
TOTAL CONTR.GRECE	400	400	400	400

* En cas de réinstallation dans de nouveaux locaux, l'ajustement du budget par suite d'une modification du coût devra être approuvé par le Bureau.

ORGANISATIONS COOPERANT AU MED POL	m/m	Budget proposé	
		1994	1995
(en milliers de \$ E.U.)			
Experts/Personnel			
- Spécialiste OMS (hors classe) - Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	12	94	94
- Spécialiste FAO des pêches (hors classe) - Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	12	94	94
- Technicien d'entretien AIEA (MEL) (Monaco) - P.3	10	80	80
Total Experts/Personnel		268	268
Appui administratif			
- Secrétaire OMS - OMS/EURO (Copenhague) - G.4		16	16
- Secrétaire OMS - Unité de coordination du PAM (Athènes) - G.5	12	25	25
- Secrétaire FAO - Unité de coordination du PAM (Athènes) - G.4	12	25	25
- Laborantin AIEA - MEL (Monaco) - G.6	7.5	40	40
- Assistance temporaire OMM - OMM/Siège (Genève)		10	10
- Assistance temporaire COI - COI/Siège (Paris)		10	10
Total appui administratif		126	126
Voyages en mission			
- OMS (Athènes)		16	16
- FAO (Athènes)		16	16
- OMM (Genève)		10	10
- AIEA (Monaco)		20	20
- COI et Unesco (Paris)		9	9
Total voyages		71	71
Frais de fonctionnement			
<p>Les frais de fonctionnement encourus par le personnel OMS et FAO en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les organisations à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.</p>			

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	410	410	465	465

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX SITUATIONS CRITIQUES

8. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES

a) Protocole relatif aux situations critiques

Objectif

Renforcer les capacités des Etats côtiers en Méditerranée et faciliter la coopération entre eux pour intervenir en cas d'urgence et d'accidents occasionnant ou susceptibles d'occasionner la pollution de la mer par les hydrocarbures et d'autres substances nocives, notamment dans les cas de situations critiques présentant un danger imminent et grave pour le milieu marin ou pouvant porter atteinte à des vies humaines.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Aider les pays à développer leur dispositif national de préparation et d'intervention (consultants)	8	8
- Aider les pays à préparer des projets pour l'acquisition de matériel d'intervention qui seraient présentés à des sources possibles de financement international (consultants)	8	8
- Aider les pays à élaborer et développer des accords opérationnels bilatéraux et multilatéraux entre des Etats côtiers voisins.	8	8
- Aider le REMPEC à adapter à la région des modèles prévisionnels et un dispositif d'appui à la décision pour la région (consultants)	6	6
- Préparation d'un atlas régional pour la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle (contrats de sous-traitance)	8	15
- Réunion des correspondants du REMPEC pour l'évaluation de la mise en oeuvre du programme d'activités.	55	-
- Stage de formation régional de nature générale sur la préparation et l'intervention en cas de pollution par les hydrocarbures.	65	-
- Stage de formation spécialisée régional sur la préparation et l'intervention en cas de pollution chimique.	65	-
- Stage de formation spécialisée régional sur la lutte contre la pollution par les hydrocarbures.	-	65
- Cours de formation régional destiné à des stagiaires (en anglais et français)	-	65
- Assistance technique aux Etats pour l'organisation de cours de formation nationaux (environ 35 participants)	8	8

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Aider les Etats qui le demandent à organiser des exercices conjoints d'intervention d'urgence	6	6
- Assistance aux pays en cas de situation critique (Force d'intervention méditerranéenne)	15	15

TOTAL	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	129	151	252	204

* Un montant supplémentaire de 44.000 \$ E.U. est inscrit au budget chaque année pour le programme d'aménagement côtier.

N.B. La CEE contribue à hauteur de 214.000 ECU en 1994 et 213.000 ECU en 1995 au système sous-régional de lutte contre les accidents majeurs affectant, ou susceptibles d'affecter les eaux territoriales, les côtes et les intérêts respectifs de Chypre, de l'Egypte et d'Israël.

b) Plan d'action pour les installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne

Objectif

Promouvoir l'application de la Convention OMI sur la prévention de la pollution du milieu marin par les navires et obtenir l'élimination complète de la pollution internationale de la mer méditerranée par les déchets engendrés par les navires.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Consultants chargés d'établir des documents et d'analyser la disponibilité et les besoins en installations de réception ainsi qu'en développement technologique	8	8
- Aider à préparer des documents de travail pour le développement de la coopération régionale concernant la mise en oeuvre effective des Conventions OMI pertinentes	8	8
- Aider à préparer des documents de travail sur les questions financières posées par l'aménagement et la mise en service d'installations de réception portuaires	8	8
- Réunion d'experts gouvernementaux sur le développement de la coopération régionale concernant l'application effective des conventions OMI pertinentes ainsi que sur les questions financières posées par l'aménagement et l'exploitation d'installations portuaires de réception	60	60
- Cours de formation régionaux sur l'application de MARPOL 73/78	45	45
- Cours de formation régionaux sur le contrôle de l'Etat du port et de l'Etat du pavillon pour les inspecteurs et commissaires	-	65

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	10	10	129	194

Frais de personnel et de fonctionnement

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC) La Vallette, Malte Organisation coopérante: OMI	m/m	Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ E.U.)	
Experts/Personnel			
- Directeur - D.1	12	120	126
- Expert technique - P.4	12	91	96
- Chimiste - P.4	12	91	96
- Ingénieur - P.2 ⁽¹⁾	12	-	-
Total Experts/Personnel		302	318
Appui administratif			
- Assistante chargée de l'information - G.6	12	18	19
- Secrétaire hors classe/Assistante administrative - G.6	12	16	17
- Secrétaire/employée - G.4	12	15	16
- Secrétaire/employée - G.4	12	15	16
- Secrétaire/employée - G.4	12	15	16
- Gardien/reproducteur de documents - G.3	12	15	16
Total appui administratif		94	100
Voyage en mission		30	30
Frais de fonctionnement		90	90

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	395	393	516	538

⁽¹⁾ Détaché par le gouvernement français

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

9. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu)

Objectif

Aider à établir des scénarios nationaux, côtiers ou sectoriels dans les pays méditerranéens en accord avec les résultats et les méthodologies du Plan Bleu; rassembler et traiter des données relatives aux technologies appropriées pour l'ensemble de la région méditerranéenne, ses zones côtières et sa bande littorale; former les spécialistes nationaux et locaux à l'analyse systémique et prospective; fournir aux autorités concernées les instruments et les méthodes du travail prospectifs appliqués au développement durable des régions côtières, sur la base de l'expérience et des réalisations du CAR/PB.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Etudes systémiques et prospectives</u> (Consultance)		
Etudes au niveau du bassin méditerranéen:		
- Etude sectorielle sur les transports, les communications et l'environnement	15	-
- Etude sectorielle sur la désertification des arrière-pays	-	15
- Etude sur les caractères, l'évolution et les avenir du paysage méditerranéen	10	10
- Actualisation générale de l'étude principale sur les avenir de la Méditerranée	-	20
- Mise au point d'outils prospectifs pour le niveau côtier	15	15
- Assistance à des experts locaux pour l'élaboration de scénarios nationaux	10	10
- Assistance à des experts locaux de deux pays pour l'étude systémique et prospective concertée d'une région frontalière côtière	15	15
<u>Formation et communication</u>		
- Atelier sur les méthodologies et outils de la prospective en Méditerranée et sur leur application pour les décideurs en matière de développement/environnement (20-25 participants)	-	40
- Ateliers régionaux sur la formation à des outils et méthodes systémiques et prospectives applicables aux zones régionales et côtières (un en anglais, un en français)	20	20
- Préparation et publication de 4 fascicules	10	10

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Préparation et mise au point finale de rapports	5	5
- Préparation de matériel de sensibilisation, comportant un élément audiovisuel, sur les méthodes et les résultats du Plan Bleu	10	10
<u>Réunions institutionnelles</u>		
- Points focaux nationaux	40	-

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	129	119	150*	170*

* Un montant supplémentaire de 76.000 \$ E.U. est inscrit au budget chaque année pour le programme d'aménagement côtier.

Collecte et traitement des données (Observatoire du Plan Bleu)

Objectif

Rassembler et traiter des données socio-économiques et environnementales sur l'ensemble des pays méditerranéens. Améliorer les bases de données, les statistiques et mettre au point des indicateurs de l'environnement dans le cadre de la fonction d'"Observatoire de l'environnement méditerranéen" mise en oeuvre avec l'appui de la CEE.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Amélioration, actualisation et diffusion de données socio-économiques et environnementales	10	10
- Définition et application d'indicateurs environnementaux	10	10
- Groupe de travail sur les statistiques et indicateurs concernant l'environnement (7-10 participants)	15	-
- Répertoire des sources d'information et de recherche pour les décideurs en matière d'environnement-développement dans le bassin méditerranéen	10	10
- Ateliers régionaux et formation sur les statistiques et indicateurs concernant l'environnement (un en français en Méditerranée occidentale, un en anglais en Méditerranée orientale, 15 participants chacun)	10	10
- Réunion d'évaluation sur le développement de la fonction d'Observatoire et préparation du programme de travail pour la période 1996-2000	-	20

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	29	19	55	60

N.B. L'accord conclu en mars 1993 avec la CEE, pour un montant de 244.000 ECU/an pour une phase initiale de trois ans, permet de renforcer les bases de données déjà initiées par le Plan Bleu et de lui donner la dimension d'un véritable "observatoire de l'environnement méditerranéen". Le Plan Bleu fournira un document détaillé décrivant le développement de cette activité et les accords de travail convenus avec la CEE (Attributions).

b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires)

Objectif

Le programme proposé a pour objectif fondamental de contribuer à l'instauration et au renforcement du processus d'aménagement côtier, orienté vers la réalisation d'un développement durable des zones côtières de la Méditerranée au sein duquel les préoccupations d'ordre écologique, la protection et l'utilisation rationnelle des ressources marines et côtières ainsi que la réduction de la pollution figurent parmi les critères et les cibles de premier plan.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Planification intégrée et gestion des zones côtières</u>		
- Assistance aux institutions nationales et locales dans l'application d'instruments économiques (consultants)	10	10
- Etablissement de deux profils côtiers pilotes, y compris une base de données SIG (un en anglais en 1994, un en français en 1995) (consultants)	10	10
- Un consultant arabe (francophone) pour aider le CAR/PAP à mettre en oeuvre le programme dans les pays méditerranéens arabes (consultant)	10	10
- Un atelier régional sur les lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières (15 participants) (formation)	35	-
- Deux cours de formation nationaux sur l'application des lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières (20 participants chacun) (formation)	-	25
- Deux cours de formation sur le SIG à l'intention d'experts nationaux devant participer aux PAC du PAM (8 participants chacun) (formation)	15	15
- Cours de formation nationaux sur l'application d'une approche écologiquement rationnelle de la planification et du développement des activités touristiques (15 participants chacun)	20	20
<u>EIE</u>		
- Assistance aux autorités nationales pour l'application du processus d'étude d'impact (consultants)	10	10
- Préparation et adaptation des meilleurs documents nationaux existants sur les études d'impact sur l'environnement à utiliser comme modèles pour les pays méditerranéens intéressés (consultants)	10	10
- Quatre cours de formation nationaux sur l'application des EIE (20 participants chacun) (deux en 1994, deux en 1995)	15	15

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Gestion des ressources en eau*</u>		
- Préparation des documents d'atelier sur l'application de l'approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau, y compris un rapport sur l'expérience acquise grâce aux PAC du PAM (consultants)	10	-
- Elaboration de lignes directrices pour l'application de l'approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau dans les zones côtières de la Méditerranée (consultants)	-	10
- Assistance aux pays intéressés dans l'application de pratiques rationnelles de conservation de l'eau et dans la gestion intégrée des ressources en eau (consultants)	10	10
- Atelier sur l'application de l'approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau (15 participants) (formation)	30	-
- Cours de formation à l'application de l'approche intégrée de la gestion des ressources en eau (15 participants)	-	30
<u>Erosion des sols**</u>		
- Elaboration de lignes directrices pour la surveillance des processus d'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée (consultants)	15	-
- Contrats de sous-traitance avec des institutions nationales pour achever le programme de surveillance continue et préparer des rapports	25	20
- Atelier pour présenter les lignes directrices pour la surveillance des processus d'érosion (20 participants) (formation)	-	35
<u>Gestion des déchets solides et liquides</u>		
- Consultants pour préparer les cours de formation	10	5
- Cours de formation régional sur la gestion des déchets solides (15 participants) (réunions)	30	-
- Cours de formation régional sur la réutilisation des eaux usées urbaines (15 participants)	-	30

* En coopération avec les institutions et autorités maltaises compétentes ainsi qu'avec l'Institut international de l'eau.

** Conjointement avec la FAO, ICONA et d'autres institutions nationales méditerranéennes réputées dans ce domaine, avec une contribution en nature de la FAO et en nature/espèces d'ICONA.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Aquaculture*</u>		
- Activités préparatoires pour la mise en place du réseau sur les aspects environnementaux de la gestion de l'aquaculture dans la Méditerranée (consultants)	10	10
- Exécution des activités du réseau	30	30
- Contrats de sous-traitance avec les institutions nationales compétentes des pays méditerranéens en développement	20	20
<u>Réunion des Points focaux nationaux pour le PAP</u>	-	45

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	319	437	325**	370**

* Avec la participation de la FAO et une contribution en nature d'environ 30.000 \$ E.U. et avec la participation et le soutien attendus d'institutions méditerranéennes réputées.

** Un montant supplémentaire de 266.000 \$ E.U. est inscrit au budget chaque année pour le programme d'aménagement côtier.

Frais de personnel et de fonctionnement

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB) Sophia Antipolis, France	m/m	Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ U.S.)	
Experts/personnel			
- Président (1)		-	-
- Directeur (1)		-	-
- Expert scientifique - Prospective (2)	12	60	62
- Expert technique - Ecoplanificateur et coordonnateur de l'Observatoire	12	80	83
- Spécialiste informaticien (2)	12	35	36
- Expert en statistiques sur l'environnement (3)		-	-
- Documentaliste spécialisé (3)		-	-
- Spécialiste en traitement des données cartographiques (3)		-	-
Total Experts/Personnel		175	181
Appui administratif			
- Assistant-traitement des données	12	40	41
- Assistant - recherche d'information	12	35	36
- Secrétaire (mi-temps) (3)		-	-
- Assistance temporaire		30	30
Total appui administratif		105	107
Voyages en mission		20	20
Frais de fonctionnement		50	52

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	265	265	350	360

(1) Mis à disposition par le gouvernement français

(2) Complément du traitement versé par le gouvernement français

(3) Rémunérés par la contribution CEE pour la fonction Observatoire

N.B. La contribution du gouvernement français est absolument nécessaire pour assurer le fonctionnement du Centre. Pour l'exercice biennal 1994-1995, la contribution annuelle s'élèvera à un montant équivalent à 440.000 \$ E.U. comprenant:

- la mise à disposition du Directeur, d'un ingénieur à temps partiel (fonction observatoire) et de locaux, l'ensemble pour un équivalent de 220.000 \$ E.U.
- une subvention de fonctionnement de 220.000 \$ E.U. pour compléter les salaires des experts et pour rémunérer deux secrétaires ainsi que pour couvrir les frais de fonctionnement

proprement dits du Centre.

Frais de personnel et de fonctionnement

CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES POUR LE PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRES (CAR/PAP) Split, Croatie	m/m	Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ E.U.)	
Experts/Personnel			
- Directeur	12	35	35
- Coordonnateur des projets pilotes	12	25	25
Total Experts/Personnel		60	60
Appui administratif			
- Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	18	18
- Assistante aux projets/traductrice	12	17	17
- Assistante aux projets/traductrice	12	17	17
- Assistante aux projets/traductrice	12	17	17
- Assistante administrative	12	17	17
- Commis aux finances	12	17	17
- Assistance temporaire		8	8
Total Experts/Personnel		111	111
Voyages en mission		23	23
Frais de fonctionnement		76	76

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	270	270	270	270

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

10. PROTECTION DU PATRIMOINE MEDITERRANEEN COMMUN

a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Objectif

Renforcer et coordonner les activités entreprises par les Parties contractantes pour la sauvegarde des ressources naturelles et des sites naturels de la zone de la mer Méditerranée, ainsi que pour la sauvegarde de leur patrimoine culturel dans la région.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Aider les pays à choisir, créer et gérer des aires spécialement protégées de valeur écologique (consultants) (conformément à l'article 3.2a du Protocole ASP et du point 17(h) de la Déclaration de Gênes)	10	10
- Aider les pays à choisir, créer et gérer des aires spécialement protégées d'intérêt culturel (consultants) (conformément à l'article 3.2b du protocole ASP et du point 17(g) de la Déclaration de Gênes).	10	5
- Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée (contrat de sous-traitance)	25	25
- Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine (contrat de sous-traitance)	5	5
- Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée (contrat de sous-traitance - consultant)	15	15
- Conservation d'autres espèces et écosystèmes menacés (contrat de sous-traitance - consultant) (conformément à l'article 3.2a du Protocole ASP et au point 17(e) de la Déclaration de Gênes)	10	5
- Aider les pays à établir leur législation consacrée aux aires spécialement protégées et à la conservation des espèces (contrat de sous-traitance)	5	5
<u>Stages de formation concernant les aires spécialement protégées et la conservation des espèces (14 stagiaires chaque année)</u>		
- Stages de formation sur la conservation du phoque moine, des tortues marines, des cétacés et de la végétation marine	25	-
- Stages de formation sur la conservation du phoque moine, des tortues marines, des cétacés, et sur la gestion des aires protégées	-	25
<u>Réunions, séminaires</u>		

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
- Réunion des Points focaux nationaux	40	-
- Réunion d'experts chargée d'évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action, l'évaluation des populations de phoques moines en Méditerranée (conformément au plan d'action pour la gestion du phoque moine)	20	-
- Réunion d'experts sur les espèces menacées en Méditerranée (conformément à l'article 3.2b du Protocole ASP et au point 17(e) de la Déclaration de Gênes)	-	35

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	78	111	165*	130*

* Un montant supplémentaire de 39.000 \$ E.U. est inscrit au budget chaque année pour le programme d'aménagement côtier.

b) Préservation des sites côtiers historiques d'intérêt commun à la Méditerranée (100 sites historiques)

Objectif

Protéger les sites historiques côtiers d'intérêts commun pour la Méditerranée déjà identifiés par les Parties contractantes.

<u>Activités</u>	Budget proposé ⁽¹⁾	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Sites répertoriés sur la liste des 100 sites historiques de la Méditerranée</u>		
- Identifier et évaluer les activités de protection et de sauvegarde des sites de la liste	15	15
- Définition et finalisation de projets liés à la protection de sites historiques, y compris des mesures permanentes et d'urgence, en coopération avec les autorités locales.	10	10
- Atelier sur l'établissement de plans de sauvegarde permanente et de restauration des sites historiques.	15	-
- Atelier sur l'instauration de procédures de sauvegarde des sites historiques.	-	15
<u>Assistance technique</u>		
- Evaluation de l'état de dégradation des sites historiques (consultants)	10	-
- Assistance au pays dans l'évaluation des risques majeurs des sites historiques et dans la préparation de mesures préventives (contrats de sous-traitance)	10	10
<u>Formation/communication</u>		
- Atelier régional sur les outils et méthodes de gestion des sites historiques	-	15
- Atelier régional sur la dégradation de la pierre dans les sites historiques	20	-
- Elaboration et publication de fascicules sur la dégradation de la pierre	10*	-
- Elaboration et publication de fascicules sur la protection des sites archéologiques sous-marins, et notamment des épaves	-	10*
<u>Réunions institutionnelles</u>		
- Points focaux nationaux	40	-

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	40	80	130	75

(1) L'Atelier du patrimoine de la Ville de Marseille fournit une contribution de contrepartie en espèces/nature d'un montant de 83.000 ECU par an pour couvrir les coûts de deux experts, de l'appui administratif et une partie des frais de voyage et de fonctionnement.

* Un montant supplémentaire de 10.000 \$ E.U. sera assuré par financement extérieur.

Frais de personnel et de fonctionnement

CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP) Tunis, Tunisie	m/m	Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ E.U.)	
Experts/Personnel			
- Directeur ⁽¹⁾	12	30	30
- Expert ⁽¹⁾	12	15	15
- Expert	12	50	50
- Documentaliste	12	40	40
Total Expert/Personnel		135	135
Appui administratif			
- Assistante administrative	12	12	12
- Secrétaire bilingue	12	10	10
- Chauffeur	12	5	5
- Commis aux finances ⁽²⁾	12	-	-
- Préposé à l'entretien ⁽²⁾	12	-	-
- Gardien ⁽²⁾	12	-	-
Total appui administratif		27	27
Voyages en mission		20	20
Frais de fonctionnement		52	52

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	209	209	234	234

⁽¹⁾ Rémunéré en partie par le pays hôte.

⁽²⁾ Rémunéré par le pays hôte.

G. COUTS D'APPUI AU PROGRAMME

Conformément aux règles des Nations Unies concernant la création et la gestion des fonds d'affectation spéciale, les dépenses administratives et techniques encourues dans l'exécution des programmes et des projets financés par les fonds d'affectation spéciale sont remboursés au PNUE. Le montant du remboursement est calculé au taux standard approuvé par l'Assemblée générale (13%).

Ils englobent les services administratifs fournis au Siège ou à l'Unité MED tels que la gestion des projets, l'administration du personnel, la comptabilité, la vérification intérieure et extérieure des comptes.

	1992	1993	1994	1995
TOTAL MTF	669	742	839	882

III. CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE PREVUES EN ESPECES/NATURE AUX PROJETS DU PAM

	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
Croatie CAR/PAP)	150	150
Malte (REMPEC)	20	20
Tunisie (CAR/ASP)	50	50
FAO (MED POL)	96	96
OMS (MED POL)	100	100
OMM (MED POL)	50	50
AIEA (MED POL)	98	98
UNESCO/COI (MED POL)	50	50

	1994	1995
	(en milliers d'ECUS)	
France (CAR/PB)	232	232
France (REMPEC)	37	37
France (Ville de Marseille, Atelier du patrimoine)	83	83
CEE (CAR/BP Observatoire ⁽¹⁾)	217	217
CEE (REMPEC ⁽²⁾)	214	213
BEI (PAC Rhodes ⁽³⁾)	180	-

(1) La CEE contribue à hauteur de 734.000 ECU à l'Observatoire pour les années 1993, 1994, 1995 et une partie de 1996.

(2) Contribution de la CEE au système de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine affectant, ou susceptibles d'affecter les eaux territoriales, les côtes et les intérêts respectifs. La CEE fournit un montant total de 654.150 ECU pour les années 1993, 1994 et 1995 pour les deux sous-régions (Chypre, Egypte, Israël et Algérie, Maroc, Tunisie).

(3) La BEI fournit un montant total de 360.000 ECU pour l'exercice biennal 1993-1994.